

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 29 (1958)

Heft: 4

Rubrik: Rapport annuel : exercice 1957

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXIX^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N^o 4. Avril 1958

SOMMAIRE

Rapport annuel et comptes
Chronique bibliographique — Chronique économique

RAPPORT ANNUEL

Exercice 1957

« D'abord vivre, ensuite philosopher ». Cela est vrai dans tous les temps et sous toutes les latitudes. La vie d'un peuple est avant tout conditionnée par son économie. A ce titre, on peut dire que l'année 1957 a été bonne pour le Jura et que l'ère de prospérité qui règne depuis la fin de la deuxième guerre mondiale a continué de déployer ses effets. Travail assuré, manque de main-d'œuvre dont on va chercher le complément à l'étranger et dans les derniers recoins du pays, gains relativement faciles dans l'industrie et dans l'artisanat, dans le commerce et dans les transports, coût de la vie et salaires en hausse lente mais constante (index du renchérissement au 31 décembre 1957, 181 contre 177,4 à la fin 1956, 100 étant le point de départ en août 1939), voilà à très gros traits et forcément insuffisants, l'image de la vie économique de chez nous au cours de l'année dernière.

Pour avoir une image approximative de la main-d'œuvre manquante dans le pays, il faut consulter la statistique officielle des permis de séjour délivrés à des travailleurs étrangers pendant les années 1956 et 1957. On verra que le déficit est allé en augmentant.

	1956	1957
Agriculture	30 546	31 129
Bâtiment	89 056	99 073
Métaux et machines	27 083	30 862
Horlogerie et bijouterie	1 059	1 365
Hôtellerie	42 064	45 597
Service de maison	20 980	21 011
Autres activités	58 501	69 168
Total	269 289	298 205

Si nous jetons un rapide coup d'œil sur les différentes branches d'activité, sans entrer dans la minutie des chiffres, nous arrivons aux appréciations suivantes pour le Jura et pour l'année 1957 :

Dans l'agriculture les récoltes ont été moyennes et de qualité inégale. La quantité y était, mais le mauvais temps persistant a presque partout gêné et retardé la fenaison et la moisson. Les céréales étaient plus légères que d'habitude et le grain est resté plus ou moins humide. La pomme de terre a accusé un rendement assez normal. Ensuite des gelées printanières, il n'y a pas eu de fruits et dans ce domaine, on ne se souvient pas d'une année aussi maigre. Le vignoble non plus n'a pas été favorisé. La récolte a été médiocre (40 % de la moyenne), mais la qualité est bonne. La culture du tabac se développe peu à peu dans le nord. Elle se pratique depuis longtemps en Ajoie, mais on en a vu aussi quelques champs, en 1957, dans le haut de la vallée de Delémont.

Pour les apiculteurs, l'année a été une grande déception.

L'industrie a continué à marcher à plein rendement. L'horlogerie, la mécanique, le décolletage, le travail du bois, le papier, le textile, le ciment, le verre, la céramique, la fonte du fer et du laiton, les articles pressés ont connu le plein emploi. Signalons aussi que la régie fédérale des alcools a inauguré et occupé ses nouvelles et vastes installations à Delémont. Il est vraiment heureux que ce dépôt ait pu être conservé au Jura et que le projet étudié il y a quelques années de le transférer dans le centre de la Suisse ait été abandonné. Nous en devons de la reconnaissance aux organes compétents de la Confédération qui ont compris que l'équité voulait que notre région ne soit pas lésée.

Il est indiqué aussi de relever la réussite de deux nouvelles industries introduites après la fin de la dernière guerre mondiale. Il s'agit de la fabrication à Bassecourt de caractères de machines à écrire et de seringues médicales. Les deux fabriques ont atteint une renommée qui dépasse largement les limites de notre pays. Il y a d'autres industries nouvelles qui ont réussi aussi : la fabrication de cellulose à Delémont, celle de planelles (céramique) à Bonfol, celle de spécialités verrières à Moutier (à côté du verre à vitre traditionnel), de nouveaux articles en céramique à Laufon. Enfin la fabrication complète du ciment a été rétablie à Liesberg au cours de l'année dernière et plusieurs fabriques de boîtiers de montre ont vu le jour dans le nord du Jura.

Ce sont là des exemples (nous n'avons pas la prétention d'être complets) qui illustrent l'esprit d'initiative et l'ardeur au travail des Jurassiens.

Malheureusement, un fait regrettable est à enregistrer. C'est la disparition de la dernière poterie de Bonfol. Ainsi on ne fera plus de « caquelons » chez nous, alors qu'autrefois il y avait des poteries non pas seulement en cet endroit, mais aussi à Moutier, à Grandval, à Cornol et en d'autres lieux encore.

Comme les années précédentes, le bâtiment a marché en plein. Ce ne sont partout qu'échafaudages et chantiers. Constructions scolaires, ateliers, maisons d'habitations, transformations et rénovations, montrent que le pays est en développement constant. Delémont court vers les 10 000 habitants, Moutier en a 7000 et les autres localités suivent. C'est l'optimisme sur toutes la ligne, quoique certains signes de ralentissement des affaires soient perceptibles ci et là.

Jetons maintenant un coup d'œil sur la vie de l'association au cours de l'année 1957.

In mémoriam

† MAX GAFNER

*D^r jur., conseiller d'Etat
Membre d'honneur*

Le samedi, 2 novembre 1957 se répandait la nouvelle du décès inattendu de notre membre d'honneur, M. M. Gafner, Dr jur., conseiller d'Etat, à l'âge de 64 ans. Le défunt était un grand ami de l'ADIJ et l'honorariat lui a été conféré en 1952 pour les éminents services rendus. C'est lui, en effet, qui a proposé au Conseil-exécutif, le 25 mars 1952 de reconnaître notre association comme « Chambre d'économie et d'utilité publique du Jura bernois » et de lui attribuer une subvention annuelle. Il n'a cessé de nous témoigner sa sympathie et sa bienveillance. Nous conservons de cet homme d'Etat un souvenir ému et reconnaissant.

† LUCIEN LIÈVRE

Membre d'honneur

Le 17 février 1958 s'éteignait à Porrentruy, à l'âge de 81 ans, M. Lucien Lièvre, ancien maître de physique à l'école cantonale et inspecteur des écoles secondaires du Jura, président de notre commission scientifique depuis une vingtaine d'années. En cette qualité, il s'est intéressé surtout aux questions concernant l'hydrographie et la structure du sol. Il a attaché son nom au cours souterrain du Creugenat, qu'il a découvert avec quelques collaborateurs dévoués, il a étudié les propriétés des schistes bitumineux des environs de Cornol et de Courtemautruy, il a fonctionné à plusieurs reprises en qualité d'expert lors de glissements de terrain ou de recherches d'eau potable. Rien de ce qui touche le sol jurassien ne le laissait indifférent. Son activité a été quelque peu ralentie ces dernières années ensuite d'une grave et insidieuse maladie qui devait l'emporter.

Il a rendu de grands services à notre association et il laisse chez nous le souvenir d'un collaborateur actif, dévoué à une cause qui lui était chère, la mise en valeur des richesses possibles contenues dans le sol jurassien. Sa mémoire restera gravé en tous ceux qui l'ont connu, spécialement au comité de l'ADIJ et à la commission scientifique qui lui doivent beaucoup de reconnaissance pour le grand travail accompli.

† OTTO SCHMITZ

Membre du comité

Un membre fidèle de notre comité nous a quittés pour toujours dans les premiers jours de janvier 1958, après une longue maladie. Otto Schmitz a représenté la ville de Granges au sein de l'ADIJ depuis 1933, soit pendant 25 ans, à quelques mois près. Il était Jurassien pour avoir passé une partie de sa vie à Tramelan où il était né. Industriel avisé, fils de ses œuvres, il a accédé au conseil municipal de sa commune d'élection, la cité horlogère soleuroise de Granges, où ses services ont été fort appréciés. Chez nous, sa collaboration a été parfaite et on aimait à l'entendre exprimer ses avis fort pertinents, spécialement dans les questions de trafic et dans celles qui avaient trait aux relations de bon voisinage.

Otto Schmitz ne sera pas oublié par ses anciens collègues du comité de l'ADIJ.

I. Organes de l'association

1. Membres d'honneur

D^r Eugène Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Berne.

Georges Mœckli, conseiller aux Etats et ancien conseiller d'Etat, Delémont.

Paul Maillat, inspecteur des forêts, Delémont.

D^r Henri Mouttet, ancien conseiller d'Etat, Berne.

Werner Brandt, directeur, Reconvilier.

Arthur Oettinger-Meili, Bâle.

Paul Billieux, ancien procureur, Porrentruy.

† D^r Max Gafner, conseiller d'Etat, Berne.

D^r Albert Comment, juge fédéral, Lausanne.

D^r Virgile Moine, conseiller d'Etat, Berne.

† Lucien Lièvre, professeur retraité, Porrentruy

2. Comité

Le comité a été réélu pour une période de trois ans en 1956.

Il est composé des membres suivants :

F. Reusser, ancien avocat des mineurs, Moutier, président.

W. Sunier, préfet, Courtelary, vice-président.

R. Steiner, directeur du Collège, Delémont, secrétaire.

H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont, caissier.

P. Andrey, entrepreneur, La Neuveville.

E. Baumgartner, maire et député, Bienne.

H. Born, avocat, Moutier.
 H. Bühler, conseiller municipal, Tramelan.
 R. Burger, avocat, Porrentruy.
 L. Chappuis, directeur, Reconvilier.
 G. Feune, conseiller municipal, Delémont.
 J. Gressot, préfet, Porrentruy.
 M. Hänni, installateur, Delémont.
 M. Henry, ancien administrateur des postes, Porrentruy.
 S. Kohler, député, Courgenay.
 A. Lang, industriel, Porrentruy.
 L. Mosimann, député, Moutier.
 A. Oettinger, Bâle.
 Dr E. Péquignot, Berne.
 F. Savoye, industriel, Saint-Imier.
 † O. Schmitz, industriel, Granges (Soleure).
 A. Segginger, secrétaire municipal, Laufon.
 Ch. Sigrist, agent consulaire, Porrentruy.
 H. Weibel, conseiller municipal, Saint-Imier.
 Ch. Zimmermann, secrétaire de préfecture et vice-préfet, Saignelégier.
 M. Maître, industriel, Le Noirmont (dès le 18 mai 1957).

Représentant de la Société jurassienne d'Emulation :

A. Rebetez, président central de l'Emulation, Porrentruy.
 Suppléant : Dr F. Schaller, secrétaire.

Représentant de Pro Jura :

O. Schmid, préfet, La Neuveville.
 Suppléant : Dr J. Chausse, président de Pro Jura, Moutier.

Représentant de La Jurassienne, Cortébert :

J. Schaller, président, Delémont.

3. Commissions

Ci-après on trouvera la liste des présidents de nos diverses commissions que nous remercions tous de leur précieuse collaboration.

Commission pour la protection de la nature : Dr R. Baumgartner, professeur, Delémont.

Commission d'urbanisme et de protection des sites : F. Reusser, Moutier.

Commission du tourisme pédestre : O. Stalder, directeur du Progymnase, La Neuveville.

Commission sociale : H. Huber, conseiller d'Etat, Berne.

Commission des affaires communales : H. Landry, maire, La Heutte.

Commission scientifique : † L. Lièvre, professeur, Porrentruy.

Commission agricole : E. Loeffel, directeur, Courtemelon.

Commission forestière : W. Schild, conservateur des forêts, Delémont.

Commission routière : H. Farron, cdt. d'arrond., Delémont.

Commission des horaires : F. Reusser, Moutier.

Commission de la formation professionnelle : M. Hänni, installateur, Delémont.

Une commission non permanente a été constituée en 1953 pour procéder à une étude tendant à doter le Jura d'un technicum. Cette commission est présidée par M. W. Sunier, préfet, à Courtelary.

4. Effectif des membres

Le nombre de nos membres et adhérents se présente comme suit au 31 décembre 1957 :

9	(11)	membres d'honneur ;
109	(109)	communes municipales et bourgeoises ;
70	(69)	sociétés ayant un caractère d'utilité publique ou économique ;
5	(5)	compagnies de chemins de fer ;
139	(137)	entreprises industrielles ou commerciales ;
544	(520)	membres individuels ;
592	(688)	adhérents par abonnement au bulletin.
1468	(1539)	au total.

Les chiffres entre parenthèses sont ceux de l'année précédente.

II. Administration

1. Assemblée générale du 18 mai 1957, à 9 h. 15, à la Cantine des Usines de L. de Roll, à Choindez

Présents : Une centaine d'invités et de membres de l'association.

Présidence : M. F. Reusser, Moutier.

Procès-verbal : M. R. Steiner, Delémont.

DÉLIBÉRATIONS

1. Ouverture

En ouvrant la séance le président adresse à l'assemblée les paroles suivantes :

« Messieurs les invités,

Mesdames et Messieurs, membres de l'ADIJ,

L'ADIJ tient chaque année son assemblée générale ordinaire dans une des localités importantes de la région, chef-lieu de district ou centre économique. Elle fait cette fois une exception à la règle puisque vous avez été priés de vous réunir à Choindez, endroit enserré dans un espace étroit, entouré de toute part de forêts et de rochers, et qui ne forme même pas une commune. En choisissant Choindez, le comité a voulu rendre hommage aux hommes entreprenants et clairvoyants qui sont venus s'établir en ce lieu vers le milieu du siècle passé pour continuer et maintenir une des plus anciennes, sinon la plus ancienne industrie du Jura, en construisant un haut-fourneau et une fabrique de tuyaux et d'articles en fonte. Ce lieu déshérité a été choisi en raison de la présence de force hydraulique et de la proximité du minéral de fer ainsi que du combustible constitué par le bois des forêts. Aujourd'hui, tous les autres établissements similaires du Jura ont disparu ; seule la société de Roll a su résister à la concurrence étrangère qui fut la conséquence de la construction des chemins de fer. Elle a su résister et s'adapter aux circonstances en se spécialisant dans la fabrication de tuyaux destinés aux adductions et distributions d'eau potable et on trouve les articles de Choindez dans les coins les plus reculés de la Suisse.

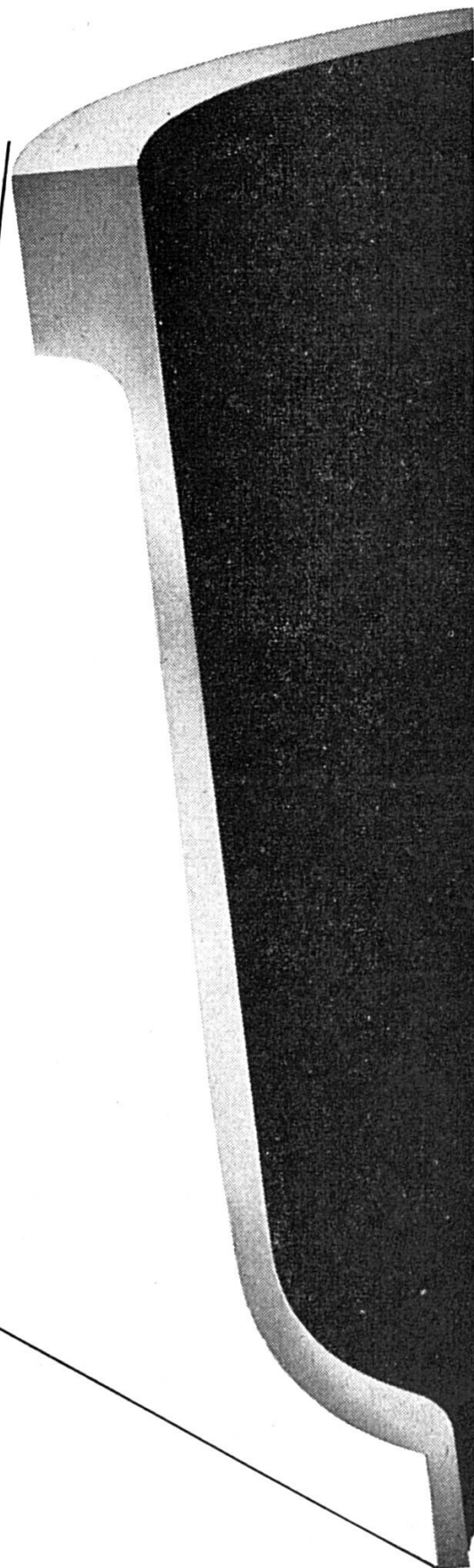
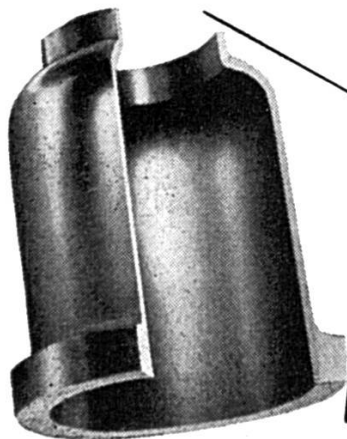
Le Jura, comme l'ensemble du pays d'ailleurs, est pauvre en matières premières. Notre sol ne contient comme éléments utilisables que des

Une seule opération . . .
et voyez le résultat!

En quelques secondes, nos presses à matricage façonnent cette douille aux parois régulières, avec le renforcement à la collerette. Nos pièces matricées sont homogènes, d'une précision de $\pm 0,2$; leurs surfaces sont lisses, faciles à polir, sans rebut et, par dessus tout, bon marché. Nous matricons le laiton, le cuivre, le bronze, le maillechort, les alliages d'aluminium ordinaires et trempables.

THÉCLA

Société Anonyme St. Ursanne
Téléphone 066 - 5 31 55



832



FIDUCIAIRE P. GOBAT

Téléphone (032) 6 45 61

MOUTIER

Avenue de la Poste 26

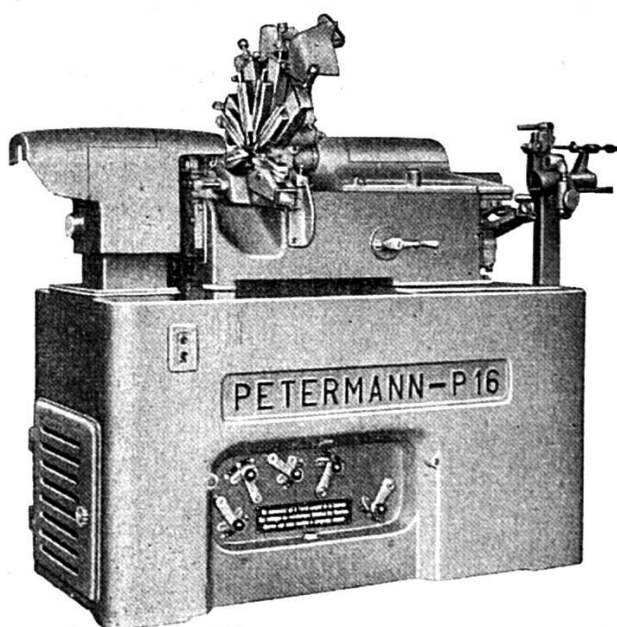
Téléphone (032) 6 19 49

CRÉMINES

Chèq. post. IVa 4885

Comptabilité - Fiscalité - Expertises

835



TOURS automatiques à décolleter

de haute précision pour
toutes industries, capacité
de 0 à 25 mm

Machines à tailler les roues
et les pignons

Machines à fraiser les cames

836

S.A. Jos. Petermann, Moutier

calcaires et des marnes (fabrication du ciment portland, de la chaux, de la poterie, des tuiles et des briques), de la pierre à plâtre, du sable vitrifiable, du fer en grains (oolithe ferrugineuse). On a cherché à savoir après la première guerre mondiale, par un forage à Buix, si notre sous-sol recélait du charbon. Après avoir traversé une épaisse couche de sel gemme et être arrivée à plus de 900 m. de profondeur, la sonde s'est cassée, et on en est resté là. Des géologues, et non des moindres, estiment encore aujourd'hui que le charbon peut se trouver chez nous. Et puis, il y a le pétrole. Il est à l'ordre du jour, mais il constitue la plus grande des énigmes, aucune recherche concluante n'ayant encore eu lieu en Suisse. De divers côtés, on se prépare cependant à sonder le sol jusqu'en son tréfonds et nous espérons bien que le Jura ne sera pas laissé de côté. Nous aurons l'occasion de reparler de cette question.

Si notre sous-sol est relativement pauvre en minéraux utiles, nous avons quand même la chance d'avoir une économie prospère, grâce à l'intelligence, au savoir-faire et à l'initiative de nos chefs d'industrie et à l'habileté de nos ouvriers. Mais il y a un petit revers à la médaille. La haute conjoncture continue et la main-d'œuvre, qualifiée ou non, se fait de plus en plus rare dans tous les domaines. Un grand nombre d'ouvriers et d'ouvrières étrangers doivent être engagés et cela ne va pas sans certains inconvénients, il faut bien le dire. Mais nous nous réjouissons de la longue période de prospérité actuelle qui fait oublier les crises d'autrefois, les soucis et les misères d'antan ; nous souhaitons ardemment que notre peuple soit conscient du privilège qui lui est donné et que, malgré la vie relativement facile qu'il a le bonheur de vivre actuellement, il conserve le sens des réalités et comme bien le plus précieux, les vertus de nos pères : la simplicité, le sens de l'honneur et l'amour du pays, alliés à toutes les autres valeurs morales et spirituelles qui font la force et la raison d'être d'une nation libre et indépendante.

C'est dans ces sentiments, que je déclare ouverte l'assemblée générale de ce jour. »

Le président salue ensuite les invités qui nous honorent de leur présence : M. le conseiller d'Etat Huber, qu'il félicite par avance pour son élection toute prochaine à la présidence du gouvernement, M. le conseiller national Josi, M. le directeur Stampfli et M. Probst, fondé de pouvoirs des Usines de Louis de Roll de Choindez, M. Keller, secrétaire de la Chambre de commerce de Bâle, nos membres d'honneur MM. A. Comment, juge fédéral, E. Péquignot, ancien secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, P. Billieux et P. Maillat, MM. H. Hof, vice-chancelier de l'Etat, Anderegg, chef de service à la Direction cantonale des chemins de fer, MM. les députés du district représentés par M. Comte de Courrendlin, M. le député Juillerat d'Undervelier, actuellement président de la députation jurassienne, MM. les préfets Gressot, Kuntschen et Schmid, les représentants de la commune de Courrendlin MM. Monnin, maire et Ehrismann, MM. Sauvageat, chef d'exploitation du 1^{er} arrondissement des CFF, K. Braun, directeur du chemin de fer Moutier-Soleure, von Kaenel, directeur des CJ, MM. Gorgé, Rebetez et Joray, représentants des associations jurassiennes, les représentants du Touring-Club et de l'Automobile-Club, section des Rangiers, les représentants de la presse MM. Gossin, Nobs, Kasser, ainsi

que les représentants des journaux jurassiens et pour terminer, notre conférencier du jour, M. Gehrig, ancien directeur des Usines de Choindez.

2. Procès-verbal

Il a paru dans le numéro de mars de notre bulletin. Sa lecture n'est pas demandée. La discussion n'est pas utilisée. Il est ainsi accepté tacitement.

3. Rapport annuel

Le président passe en revue les différents chapitres du rapport annuel publié dans le bulletin de mars. Le rapport est approuvé sans discussion.

4. Reddition des comptes, rapport des vérificateurs et décharge au comité

Le caissier, M. Farron, commente les comptes tels qu'ils ont paru dans le bulletin de mars. Ils ont été vérifiés et trouvés exacts le 31 janvier 1957. Ils sont approuvés à l'unanimité.

5. Budget et cotisations

Le caissier donne lecture du budget.

	Budget 1957	
	Recettes	Dépenses
Administration		
Fournitures bureau, imprimés		2 000.—
Ports, téléph., frais cpte de chèques		1 700.—
Abonnements et cotisations		1 500.—
Travaux bureau et propagande		1 500.—
Assemblée générale, comité, indem.		13 500.—
Divers	1 473.65	2 000.—
Cotisations	14 000.—	
Bulletin		
Administration, rédaction		3 000.—
Impression, clichés, ports		14 000.—
Publicité	8 500.—	
Rendement des abonnements	5 000.—	
Intérêts		
Dépôts et fonds de réserve	3 500.—	
Compte bloqué	250.—	
Subventions		
de la Seva	35 000.—	
de l'Etat	10 000.—	
de l'ADIJ		25 000.—
Commissions		7 000.—
Immeuble	3 590.—	
Total	79 840.—	71 200.—
Excédent de recettes		8 640.—
	79 840.—	79 840.—

Il propose de maintenir les cotisations à leur taux actuel.

L'assemblée approuve le budget 1957 et décide de maintenir les cotisations sans changement.

6. Election complémentaire au comité

Les Franches-Montagnes ne sont représentées que par un seul membre au comité, M. Zimmermann. Le comité estime que cette région doit avoir au moins deux représentants. Il propose M. Marcel Maître, industriel, Le Noirmont. L'assemblée le nomme à l'unanimité. M. Maître remercie et déclare se mettre au service des intérêts du Jura.

7. Nomination des vérificateurs des comptes

La commune de Saint-Ursanne étant arrivée au terme de son mandat, elle est remplacée par la commune de Courrendlin. La commission de vérification est ainsi composée de

M. W. Wüst, Moutier, président,
Commune de Saint-Imier, ancienne,
Commune de Courrendlin, nouvelle.

8. Programme d'activité

Le président n'a reçu aucune proposition écrite. Il met en discussion une résolution concernant le trafic ferroviaire.

Résolution N° 1 concernant le trafic ferroviaire.

Tout en remerciant les organes compétents des CFF de l'intérêt qu'ils portent au Jura, l'ADIJ réunie en assemblée générale le 18 mai 1957, prie instamment les CFF de mettre en chantier prochainement, dans l'intérêt de la régularité du trafic et de l'augmentation de la vitesse commerciale des trains, la double voie sur les tronçons Choindoz-Moutier et Aesch-Delémont.

Elle souhaite aussi que la ligne de Delle soit l'objet de toute l'attention voulue de la part des administrations ferroviaires intéressées et que des relations rapides, sans changement de trains, soient établies entre Paris et Milan via Delle-Berne.

Elle saisit l'occasion pour adresser de vifs remerciements à la députation jurassienne au Grand Conseil et à son porte-parole M. A. Juillerat, pour tous les efforts déployés en faveur de la ligne de Delle et pour son utile intervention au Grand Conseil.

La résolution est acceptée à l'unanimité. Le président réitère sa reconnaissance à M. Juillerat, député, qui exprime à son tour ses remerciements au comité de l'ADIJ pour son travail fructueux, non seulement en matière ferroviaire, mais sur tous les plans de son activité.

Le président donne ensuite lecture d'une deuxième résolution. Elle concerne l'aménagement du réseau routier.

Résolution N° 2 concernant l'aménagement du réseau routier.

Constatant que les routes jurassiennes ne sont pas toutes goudronnées, qu'aucune d'entre elles n'est aménagée comme artère de grand trafic, l'ADIJ émet le vœu pressant qu'un programme cohérent de grands travaux soit mis sur pied et réalisé dans un avenir

rapproché avec l'aide de crédits suffisants. La route N° 6 et ses voies d'accès doivent en particulier faire l'objet de la plus grande attention de la part des pouvoirs publics.

Celle-ci aussi est acceptée à l'unanimité.

Une troisième résolution concernant le technicum jurassien de Saint-Imier est mise en discussion.

Résolution N° 3 concernant le technicum jurassien.

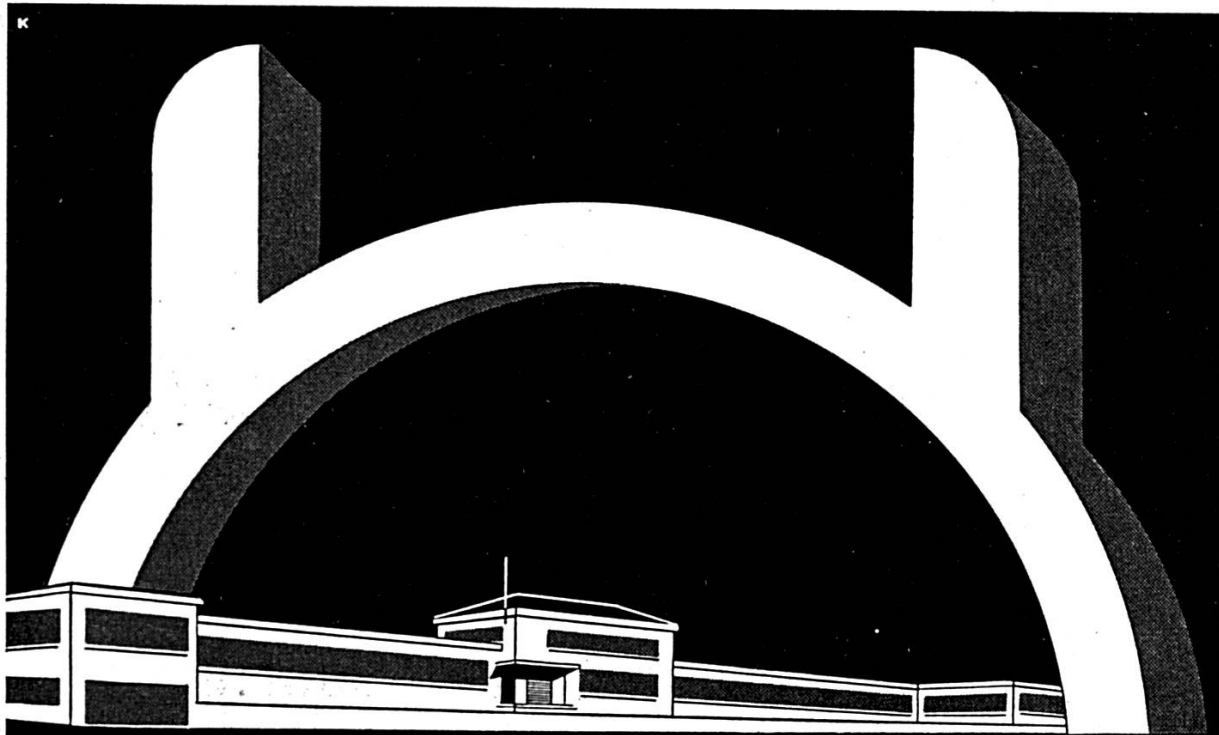
Depuis le dépôt de notre requête du 22 août 1955 au Conseil-exécutif du canton de Berne, le projet de transformer l'Ecole d'horlogerie et de mécanique de Saint-Imier en technicum est resté au stade des études préliminaires. L'ADIJ émet le vœu que les autorités compétentes passent enfin du stade des études à celui des réalisations. Le président Reusser met ensuite la résolution en discussion et aux voix.

M. Sunier fait un bref historique de la question. Le 6 octobre 1955, la députation jurassienne, réunie à Saint-mier, avait approuvé la requête de l'ADIJ du 22 août et décidé de la soutenir au Grand Conseil. La Direction de l'économie publique a diffusé un questionnaire dans les milieux de l'économie jurassienne pour avoir leur avis jusqu'au 15 avril 1956. Ces avis sont rentrés. Il paraît que tout le monde était favorable à la création du technicum. Depuis lors, nous attendons. Il est question de technicum aussi en pays vaudois. On parle même d'y lancer une initiative. La principale objection faite à la création d'un technicum ne mérite plus aucun crédit. Depuis que l'association patronale suisse des constructeurs de machines et industriels en métallurgie a fait savoir, après une étude approfondie, qu'elle estimait indispensable la création de nouveaux technicums, non seulement dans les grands centres industriels mais aussi dans les cantons, les objections d'ordre financier deviennent inutiles. On peut lire dans la presse suisse que la formation des techniciens est actuellement l'un des premiers soucis des cantons. A Bâle-Ville, une assemblée qui réunissait des représentants des milieux du commerce, de l'industrie et des arts et métiers a demandé au Conseil d'Etat d'examiner au plus vite la question de la création d'un technicum. Le Conseil d'Etat de Lucerne a approuvé pour sa part la création d'un technicum en Suisse centrale. Même le Valais se préoccupe de cette question.

L'assemblée approuve également cette résolution à l'unanimité.

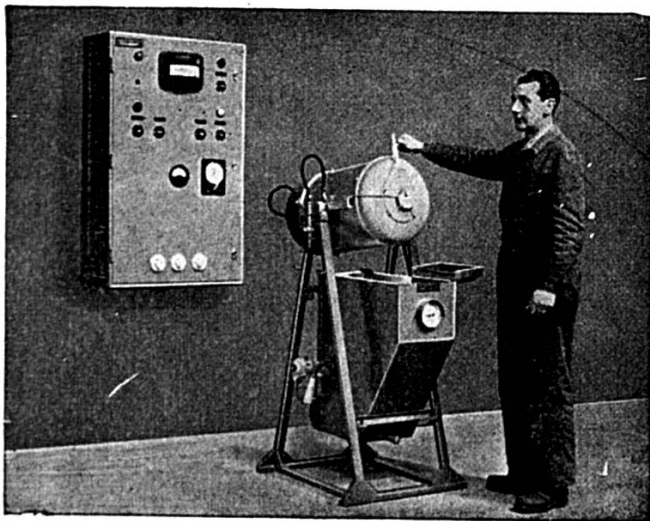
Le président relève ensuite les principaux travaux en cours. Nous nous occupons, dans le domaine routier, de certaines voies de communications secondaires qui, bien que d'intérêt régional ou local, ont aussi un intérêt touristique. Nous nous occupons de promouvoir la construction d'une route entre Tariche et La Charbonnière, près de Soubey, de façon que l'on puisse se rendre en automobile de Saint-Ursanne à Soubey. Comme le Doubs est magnifique quand on le connaît, nous estimons qu'il faut arriver à faire ce pas dans la réalisation d'un vieux projet, vieux de 30 ans au moins, qui a fait l'objet de motions et d'interventions au Grand Conseil. Des plans sommaires existent depuis longtemps pour une route sur la rive droite du Doubs. Ce qui a attiré notre attention sur cette affaire, c'est l'histoire du fameux cadenas de Tariche dont on a tant parlé l'année passée. Aujourd'hui, grâce à notre

K



MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES **Piquerez** +
BASSECOURT

838



Fours électriques
pour l'industrie
mécanique et
l'horlogerie

*Four à moufle rotatif, basculant, pour la
trempé blanche de pièces de série*

S. A. DU FOUR ÉLECTRIQUE
DELÉMONT

Tél. (066) 2 26 21

847



La bicyclette

appréciée pour sa bienfacture

Pour tous renseignements et prospectus, s'adresser aux

Usines CONDOR S.A. à Courfaivre

Tél. (066) 3 71 71

Agents dans les principales localités

849

LOSINGER & C° S.A.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS
DE LÉMONT

Téléphone (066) 2 12 43



Travaux publics
Travaux de routes
Béton armé

850

intervention, le cadenas a disparu. Le chemin, bien que privé (il appartient à l'Etat) est trop étroit pour le trafic automobile. Il faut l'élargir et le prolonger jusqu'à La Charbonnière. A cet effet il est nécessaire de créer un syndicat de communes et de propriétaires et nous avons prié Monsieur le préfet de Saignelégier de réunir les intéressés. Ils se sont rencontrés à Saignelégier il y a 3 semaines environ. M. le vice-préfet Zimmermann a été désigné comme président d'un comité provisoire. L'Etat et les Forces motrices bernoises sont intéressés à la construction de ce chemin. Des subventions de la Confédération peuvent être attendues. Les communes feront leur part aussi. Nous espérons arriver à un résultat au cours des prochaines années.

Un autre chemin nous préoccupe actuellement, c'est la liaison entre Court et Granges par Montoz, un projet vieux de 25 ans. Jusqu'à maintenant il s'est heurté à l'opposition de la commune bourgeoise de Granges qui ne voulait pas que son chemin forestier devienne une voie de grande communication. Aujourd'hui c'est la commune municipale et la commune bourgeoise de Granges qui reprennent le projet. On ne pouvait pas passer de Court à Granges avant la guerre, mais pendant le service actif les 300 mètres qui manquaient pour relier les deux charrières ont été construits par l'armée mais d'une façon insuffisante. La route n'a que 2,5 m sur ce tronçon. Les communes municipale et bourgeoise de Court sont d'accord de prêter la main à un aménagement de la route. Un comité d'étude est au travail.

Les gens de Mervelier, de Montsevelier et de Courchapoix voudraient avoir une liaison routière sur Laufon par le Fringeli pour arriver plus facilement à Bâle et pour ne pas être obligés de faire le grand détour de 20 à 25 km par Delémont. Un comité d'étude a été créé, nous n'en faisons pas partie, mais le bureau de l'ADIJ a décidé de s'intéresser à ce projet.

Nous continuons aussi à demander le parachèvement de l'aménagement de tout le réseau routier jurassien.

Dans la question des chemins de fer, nous insistons pour obtenir la construction des doubles voies qui nous manquent encore, entre Choindez et Moutier et entre Aesch et Delémont. Nos lignes deviennent si chargées que même les simples profanes constatent qu'il y a quelque chose qui ne joue pas, quant à la marche des trains. On a prétendu qu'il n'y a rien à faire sur le tronçon Choindez-Moutier tant que le tunnel Moutier-Granges sera à simple voie. C'est un peu naïf d'avancer un argument pareil. Quand il y a un goulet quelque part, il faut en améliorer les accès pour pouvoir ensuite manœuvrer plus aisément dans le goulet. C'est comme si on renonçait à construire la double voie sur le Gothard parce qu'il y a le tronçon à voie unique de Melide. Nous avons demandé aussi au BLS d'établir une voie de croisement dans le tunnel. Le tronçon Delémont-Moutier est commun aussi à la ligne de Sonceboz et à celle de Soleure. Il ne passe donc pas autant de trains dans le tunnel qu'entre Delémont et Moutier. En ce qui concerne les horaires il faut reconnaître que nous aurons des améliorations sensibles avec le direct 141 Milan-Dortmund par le Jura. Cela donnera un caractère international plus marqué à notre ligne.

Nous ne sommes pas encore bien servis le soir pour rentrer de Berne. Le dernier train direct partira de Berne à 20 h. 10 (il part main-

tenant à 20 h. 50). Il y a encore le train tardif qui nous amène à Delémont vers minuit et demie grâce à la subvention de 1000 fr. que nous payons annuellement aux CFF pour ce train. Nous demandons que ce train tardif circule sans prestations spéciales de notre part. Tous les trains tardifs, sur n'importe quelle ligne n'ont que peu de voyageurs. Le service doit être assuré dans les heures tardives aussi sur toutes les lignes et non seulement aux bonnes heures de la journée. Nous entretenons les meilleures relations avec la Direction du I^{er} arrondissement des CFF et nous savons qu'elle est absolument étrangère à la facture que nous présentent les CFF pour ce train tardif.

Je dois vous parler encore en quelques mots de la question des recherches pétrolières. Il s'est constitué il y a deux ans, un concordat intercantonal de Suisse orientale qui devait englober tous les cantons situés sur la molasse du Plateau. C'est en effet dans les terrains molassiques qu'on estime pouvoir trouver avec le plus de chances de succès du pétrole. On en trouve sous la même molasse en Bavière. Le canton de Berne devait adhérer à ce concordat. Quelques entreprises bernoises font partie du consortium de recherches. Le canton de Soleure devait s'y affilier aussi. Lorsque la loi fut présentée en première lecture au Grand Conseil, nous avons fait opposition à ce concordat par le canal de nos députés qui sont toujours très serviables et qui défendent les intérêts du Jura. Nous avons fait opposition, parce que le Jura n'était pas pris en considération, parce qu'on disait d'emblée qu'il serait laissé de côté. Nos députés ont réussi. La deuxième lecture n'aura pas lieu. La loi sur les mines de 1853 attend une autre révision. Un nouveau consortium sera constitué dans les cantons de Berne, de Soleure et peut-être de Lucerne pour trouver les fonds nécessaires aux recherches. Le Jura ne sera pas laissé de côté. Nous sommes satisfaits. On a trouvé du pétrole à l'Oelberg près de Mulhouse. On en trouve près de Lons-le-Saunier. On en trouve dans les mêmes terrains que les nôtres. Messieurs, le pétrole et le gaz se trouvent à Lacq, sous le Néocommien et le Valanginien. Ce sont bien des terrains jurassiques.

9. Divers et imprévu

a) Monsieur W. Sunier, vice-président s'adresse en ces termes au président de l'ADIJ :

« Messieurs,

Notre président, le croirez-vous, vient de fêter son 70^e anniversaire. Je rappelle au surplus qu'il est le président distingué de l'ADIJ depuis 32 ans. Il m'échoit l'honneur et la très agréable mission de lui présenter les félicitations et les vœux de l'ADIJ.

Monsieur le président,

Le 24 mai 1925 — il y aura 32 ans vendredi prochain — avait lieu à Delémont sous la présidence de M. Mœckli, actuellement conseiller aux Etats, l'assemblée constitutive de l'ADIJ. Après l'adoption des statuts, la présidence de la jeune association vous fut confiée et dès ce jour, vous l'avez assumée sans interruption, avec honneur, avec succès, apportant à la réalisation de votre mandat les belles qualités de votre personnalité. Dussé-je blesser votre modestie, vous me permettrez bien de citer ici celles de ces qualités qui me paraissent avoir le plus con-

tribué à assurer le succès de votre présidence et valent à l'ADIJ l'autorité qui lui est reconnue et le rôle éminent qu'elle joue dans la vie de notre cher Jura. Il y a en vous un amour profond du pays, vous avez vécu dans la pratique des vertus civiques, des idées de liberté et de dévouement à la terre natale. Cet amour, vous l'avez exprimé et vous l'exprimez encore par votre fidélité à servir le pays de toute votre intelligence, de tout votre caractère et de tout votre cœur.

Vous êtes tenace, vous visez loin, vous visez haut — il ne faut jamais craindre de viser haut — et j'appliquerai volontiers à vos actes, cette maxime qu'un chef respecté donnait comme un mot d'ordre à des jeunes gens

ne rien entreprendre sans but
ne rien poursuivre sans méthode
ne rien terminer sans résultat.

Enfin, vous êtes vigilant.

Lors de la célébration du 25^e anniversaire de l'ADIJ, vous avez dit, M. le président, qu'une petite graine, souvent pas plus grosse qu'une tête d'épingle, semée dans un terrain propice et renfermant en elle les qualités propres à une grande espèce, peut, après avoir germé en une frêle plantule exposée à tous les coups du sort, devenir un arbre vigoureux. Ainsi en a-t-il été de l'ADIJ. Vous avez semé cette petite graine, vous en avez pris soin, vous l'avez surveillée, vous vous êtes penché sur elle, vous l'avez défendue et aidée dans les moments difficiles.

Aujourd'hui l'œuvre est là, fortement enracinée, solide, vivante. C'est essentiellement votre œuvre.

J'ai essayé de traduire en quelques mots la reconnaissance et l'estime, l'amitié et le respect que vos collaborateurs les plus proches, les membres du comité et les participants membres de l'ADIJ à cette assemblée ont pour vous, Monsieur le président.

En leur nom, je vous remercie, je vous félicite et je vous offre ce témoignage de leur gratitude. »

M. Sunier remet ensuite à M. Reusser le cadeau de l'ADIJ. L'assemblée applaudit avec enthousiasme.

M. Reusser, visiblement ému, répond qu'il ne s'attendait pas à cette manifestation, qu'il ne méritait pas tant d'attention. Il remercie très sincèrement M. Sunier et l'assemblée tout entière.

b) M. Weibel remercie l'ADIJ au nom de la commune de Saint-Imier pour l'appui qu'elle lui donne dans l'affaire du technicum.

c) M. le conseiller d'Etat Henri Huber s'adresse ensuite à l'assemblée en ces termes :

« Monsieur le président, Messieurs,

C'est la première fois, sauf erreur, que m'échoit le plaisir et l'honneur de représenter l'autorité exécutive cantonale à votre fête — j'appelle cela une fête, plus qu'une assemblée générale — et de vous adresser quelques mots de sympathie et quelques paroles de remerciements.

Pour répondre à une affirmation de nos amis journalistes, qui prétendent, non sans quelque malice ni sans quelque raison, que les gouvernements cantonaux ne gouvernent pas, mais qu'ils administrent et régissent le pays, je dirai que l'autorité exécutive du canton a, quoi que l'on pense, le souci de gouverner et que ce souci est même au premier

plan de ses préoccupations et que ceux qui en douteraient en auront bientôt la preuve. C'est dans cet esprit que le gouvernement, toutes les fois qu'il en a l'occasion, se préoccupe de garder le contact avec le peuple, avec les associations régionales du pays, pour leur soumettre ses problèmes, pour leur expliquer certaines de ses décisions, pour recevoir les suggestions les plus variées et heureusement, parfois aussi, les critiques les plus acerbes. Je suis personnellement persuadé que toutes les autorités exécutives, que ce soit à l'échelon communal, cantonal ou fédéral se doivent de faire un tri soigneux de ces gerbes de directives, de suppliques, de demandes parfois comminatoires, qu'elles reçoivent de toutes parts et que, dans la réalisation de ces vœux, elles doivent s'inspirer d'un principe essentiel de notre régime démocratique, que chacun admet, mais que beaucoup ne reconnaissent plus quand il ne les favorise pas spécialement. Il s'agit du principe de l'intérêt général qui doit s'inspirer d'une politique à longue échéance et user surtout avec prudence et économie de l'argent des citoyens. Et si pareille politique n'est pas toujours comprise et admise par tout le monde, il n'y a à cela rien que de très normal et de très humain. Et votre association, Monsieur le président et Messieurs, ne saurait assez mériter notre admiration et notre respect parce qu'elle canalise et tache de donner une forme concrète à toutes les aspirations économiques de nos régions. Le gouvernement cantonal connaît les principaux problèmes qui intéressent certaines des régions de la partie romande du canton. Je ne veux pas vous dire qu'il a une solution prête pour chacun de ces problèmes, vous le savez vous-mêmes. En particulier la question de la ligne de Delle est extrêmement importante pour la partie nord du Jura. Nous ne savons pas encore comment nous pourrions lui apporter une solution efficace. Mais, ce que je dois vous dire aussi, c'est que, je l'ai remarqué chez tous mes collègues, nous sommes pleins de bonne volonté pour essayer de résoudre ce problème d'ici à plus ou moins brève échéance, de façon à donner satisfaction à la grande partie des habitants de nos régions. Permettez-moi, Monsieur le président, Messieurs, de souligner les efforts constants de votre association dans l'intérêt de tous, de relever les éminentes qualités, la persévérance et l'acharnement de votre président, Monsieur Reusser, de le féliciter tout particulièrement et très chaleureusement pour son 70^e anniversaire, de lui réitérer à lui-même, ainsi qu'à ses collaborateurs les plus directs, M. Farron et M. Steiner, toute la reconnaissance et tous les remerciements que leur doivent nos concitoyens pour leur activité efficace et précieuse, à la direction de l'Association pour la défense des intérêts du Jura.

Je souhaite à votre président, à vous tous, Messieurs, à cette grande famille de l'ADIJ, succès et prospérité et j'ai l'honneur et le plaisir de vous apporter le cordial salut et les bons vœux de mes collègues du Conseil-exécutif. »

Monsieur Reusser répond :

« Mes chers collègues de l'ADJ, je remercie très sincèrement et chaleureusement Monsieur le conseiller d'Etat Huber de ce qu'il vient de nous dire. C'est un encouragement pour nous de savoir que notre activité est appréciée et je voudrais lui dire combien nous nous souvenons avec plaisir qu'il a été le secrétaire intérimaire de l'ADIJ en 1946,

PRO ROUTES S.A.

Génie civil
Constructions routières

TAVANNES

Tél. (032) 9 25 50

851

Les Fabriques de Balanciers Réunies S. A.

à Bienne et leurs succursales dans le Jura bernois

Saignelégier

Saint-Imier

Evilard

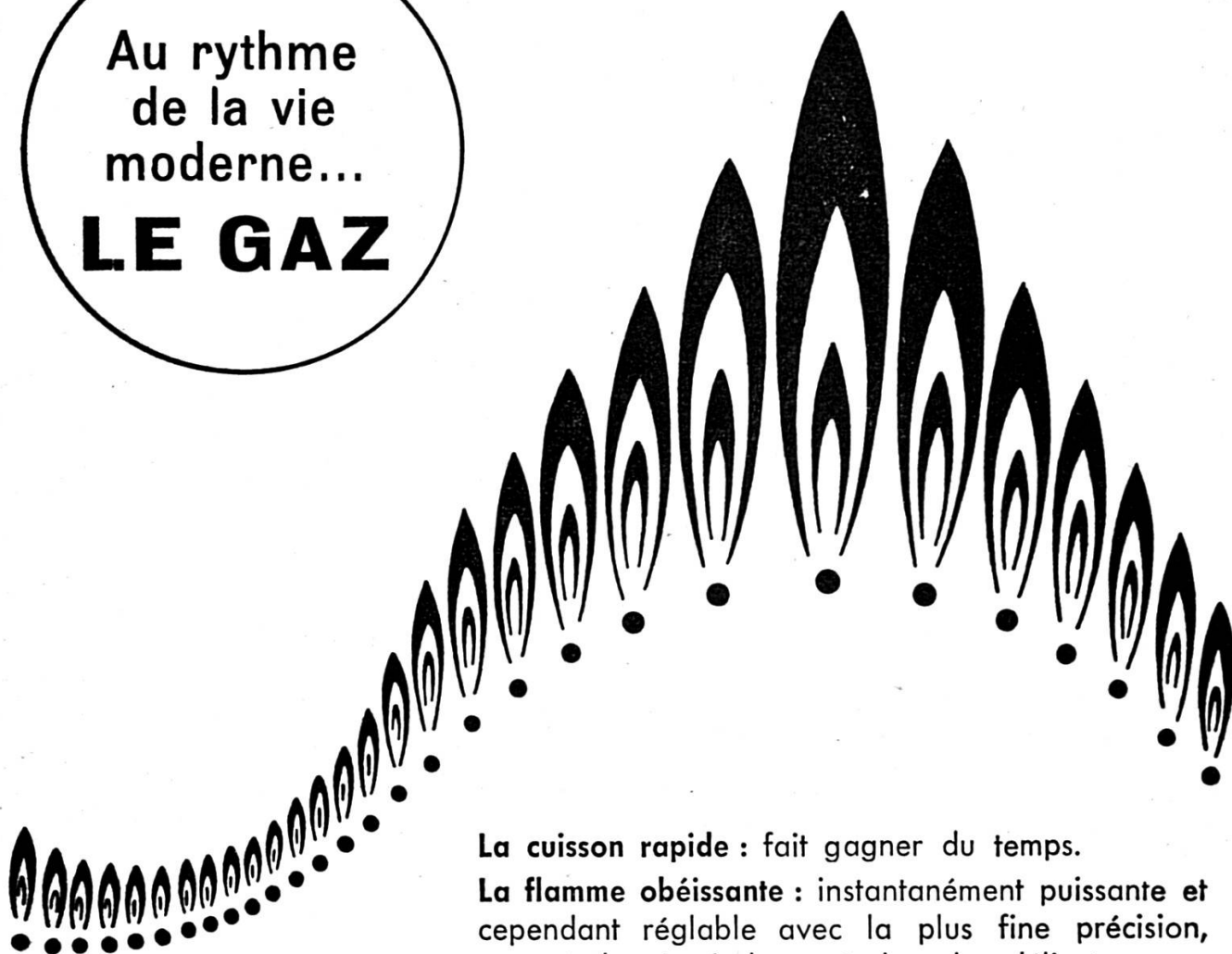
Bienne

vous fournissent toute la gamme de balanciers

857

Au rythme
de la vie
moderne...

LE GAZ



La cuisson rapide : fait gagner du temps.

La flamme obéissante : instantanément puissante et cependant réglable avec la plus fine précision, permet de réussir les mets les plus délicats.

Les usines à gaz jurassiennes de

Bienne
Delémont
Granges
Moutier
Porrentruy
Saint-Imier
Tavannes

pendant 5 à 6 mois. Il s'était bien adapté à nos travaux, bien intéressé. Je le prie de transmettre nos remerciements et nos salutations à ses collègues du gouvernement. »

Avant de clore définitivement les débats, le président remercie encore une fois les invités et les membres de l'ADIJ de leur présence et de l'intérêt qu'ils portent à nos travaux. Il remercie aussi ses collaborateurs pour leur travail, M. Steiner, M. Farron, M. Sunier, vice-président, les membres du comité et des commissions.

L'assemblée est close. Il est 11 heures.

Après la partie administrative, l'assemblée entendit une causerie extrêmement captivante de M. Gehrig, ancien directeur des Usines de Louis de Roll aux Rondez et à Choindez, sur l'industrie du fer dans le Jura. Cette industrie fut autrefois la plus florissante des Jura bernois et soleurois. L'exposé de M. Gehrig a été publié dans le N° 8/1957 du bulletin de l'ADIJ, nous n'y revenons pas.

Tout le monde se rendit ensuite au restaurant de la cantine de l'usine, où la direction de l'entreprise offrit un généreux apéritif. Le banquet, bien préparé et servi, fut agrémenté par les belles productions du Groupe des Vieux Costumes de Delémont, dirigé avec succès par Mlle Hof.

Et la journée prit fin par une visite de l'usine et de son haut-fourneau. Le spectacle de la coulée de la fonte restera gravé dans le souvenir de tous.

2. Comité

Séances. — Le comité s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice et le comité directeur 23 fois.

Représentations et délégations. — Le comité directeur a répondu à de nombreuses invitations de sociétés amies ou à l'appel de groupements désireux d'entrer en collaboration ou de continuer des relations déjà établies.

Des délégations ont été dépêchées auprès de diverses instances administratives, officielles ou privées, pour présenter des questions relevant de la défense des intérêts du Jura.

3. Relations avec d'autres groupements

L'ADIJ entretient d'excellents rapports avec les sociétés et organisations suivantes :

Société jurassienne d'Emulation (avec représentation réciproque au comité),
Société jurassienne de développement « Pro Jura » (avec représentation réciproque au comité),
Syndicat d'initiative de Bâle,
Heimatschutz bernois,
Chambre de commerce de Bâle,
Chambre du commerce et de l'industrie du canton de Berne, secrétariat de Bienne,
Société pour la protection des rives du lac de Bienne,
Société pour la protection des rives des lacs de Thoune et de Brienz,
Office suisse d'économie forestière, Soleure,
Société de géographie et d'ethnographie de Bâle,

Société de développement de Saint-Ursanne (avec représentation au comité),

D'autre part, l'ADIJ est affiliée aux organisations suivantes :

Conférence cantonale des horaires,

Fédération des sociétés du Pied du Jura,

Loterie cantonale « Seva »,

Association cantonale des propriétaires de forêts,

Association bernoise du tourisme pédestre,

Ligue suisse pour la protection de la nature,

Ligue suisse pour la protection des sites (Heimatschutz),

Société cantonale d'utilité et d'économie publique,

Fondation de la Flèche du Jura,

Société pour l'entretien du château du Schlossberg,

Association pour le plan d'aménagement national, groupement bernois.

Chambre de commerce française en Suisse,

Chambre de commerce suisse en France.

4. Bulletin

Notre organe mensuel « Les Intérêts du Jura », continue de remplir sa mission : maintenir le contact avec nos membres, qui le reçoivent gratuitement, renseigner ses lecteurs et abonnés sur des questions intéressant l'économie du Jura dans un sens large, les documenter d'une manière plus approfondie sur des sujets à l'ordre du jour des préoccupations de nos populations.

Les 12 numéros parus en 1957 (28^e année) forment un volume de 224 pages (308 en 1956) de textes et d'illustrations et de 130 (126) pages d'annonces, couvertures comprises. Le tirage total s'élève à 20 910 exemplaires (25 200), avec une moyenne mensuelle de 1743 (2100), un minimum de 1700 (1800) et un maximum de 1850 (2900). La diminution par rapport à 1956 provient du fait que nous n'avons pas lancé de grande action de propagande en 1957. Le service gratuit aux membres a absorbé 10 238 exemplaires (10 051), le service des abonnés 7678 (8448). Le nombre des illustrations n'a été que de 14 contre 68 l'année précédente.

Les comptes du bulletin ne laissent pas de bénéfice, ils n'en ont jamais laissé, mais le déficit est petit comparativement à celui des années précédentes, malgré une nouvelle augmentation des frais d'impression.

La rédaction serait heureuse de recevoir des suggestions de la part des membres quant à la tenue du bulletin. Elle acceptera aussi avec bienveillance des textes à publier pour autant qu'ils se rapportent à des sujets en rapport avec les buts et l'activité de l'ADIJ.

5. Finances

La comparaison des comptes annuels avec ceux de l'exercice 1956 peut être brièvement commentée.

Dans l'ensemble, le chapitre « Administration » est en augmentation de 1000 fr. sur l'exercice 1956.

Le compte « Abonnements et cotisations » est sans changement. Nous rappelons, pour mémoire, que nous sommes affiliés à 16 groupements différents.

Les frais de séances et de déplacements, ainsi que les indemnités n'ont pas subi de changement.

La rubrique « Cotisations des membres » est en augmentation, ce qui est évidemment réjouissant.

Le poste « Divers » peut paraître excessif. Les dépenses qui y figurent pourraient faire l'objet d'une désignation apurée. Ainsi il figure dans ce compte un poste de 1500 fr. pour honoraires versés à un ingénieur spécialisé dans les recherches du pétrole. Par ailleurs, je relève un montant de 900 fr. pour location d'un bureau à Delémont. A ce sujet, l'immeuble acheté à Moutier avait été prévu pour l'usage de bureaux, mais pour des raisons pratiques actuelles, le secrétaire et le caissier étant à Delémont, on ne saurait les obliger à courir régulièrement à Moutier.

Le compte « Bulletin » conserve son habituelle physionomie déficitaire. En apparence ce n'est point un organe qui peut vivre de ses propres moyens. Mais si le compte « Cotisations » ristournait au bulletin la contre-valeur des services gratuits de l'organe mensuel, il en paraîtrait autrement.

Les commissions ont absorbé 5121.25 fr.. Il y a diminution de dépenses cette année, comparativement à 1956.

Dans l'ordre des dépenses, les commissions figurent ainsi dans les comptes :

Commission pour la formation professionnelle	2359.—
Commission agricole	1259.80
Commission pour la protection de la nature	359.40
Commission sociale	299.80
Commission des horaires	232.90
Commission d'urbanisme et de protection des sites	252.—
Commission des affaires communales	86.30
Commission pour l'étude d'une place d'armes (ancien compte)	272.05

Les subventions de l'Etat, de la Direction cantonale des chemins de fer, de la Direction de l'intérieur du canton de Bâle et celles de la Seva sont toujours les bienvenues.

Nous avons soutenu et encouragé tous ceux qui ont sollicité notre aide financière. Nous avons ainsi accordé au total 15 843.65 fr. de subventions.

Nous ne voudrions pas terminer ce bref commentaire sans saisir l'occasion d'adresser nos remerciements sincères à nos sociétaires et à nos abonnés. L'expression de notre gratitude va également à Messieurs les industriels, commerçants et entrepreneurs qui acceptent d'honorer notre bulletin de leur publicité.

Toute manifestation de sympathie, d'appui, d'aide, reste pour le petit groupe des dirigeants responsables un encouragement auquel ils sont toujours sensibles.

III. Activité

1. Affaires ferroviaires

Le grand public ne s'intéresse aux chemins de fer que par les possibilités qu'ils offrent de se déplacer plus ou moins rapidement et avec plus ou moins de confort. Il faut reconnaître que la concurrence

de la route aidant, les administrations ferroviaires font de grands efforts pour satisfaire le voyageur. Ce sont surtout les horaires qui constituent le critère par lequel une ligne est jugée bonne ou mauvaise. Du côté du chemin de fer, c'est le nombre de voyageurs et le montant des recettes qui forment la base d'appréciation. Souvent et c'est, nous semble-t-il le cas au Jura, les deux points de vue marchent de pair. Au fur et à mesure que les horaires s'améliorent, le nombre des voyageurs va en augmentant, malgré la vogue de l'automobile.

La ligne Bienne-Bâle possède maintenant un nombre de trains directs suffisants. Le service local, en revanche, recèle encore quelques lacunes, ainsi que le démontrent nos requêtes. C'est du côté de la vitesse commerciale des trains que les efforts doivent continuer à être dirigés et, pour arriver à des résultats tangibles, il faudrait que les CFF se décident enfin à poser la double voie sur cette artère partout où elle manque, en commençant par les tronçons Roches-Choindez et Bärschwil-Zwingen.

La ligne de Delle continue à donner du souci et l'on ne voit pas encore poindre le jour où elle sera revalorisée jusqu'à redevenir la véritable ligne internationale Paris-Milan pour laquelle d'immenses sacrifices financiers ont été consentis. En attendant, il faut tendre à améliorer le trafic local tant entre Porrentruy et Belfort qu'entre Delémont et Porrentruy, tout en continuant à demander des trains directs France-Italie via Delle, sans changement de voitures. La ligne se prêterait très bien à un Trans-Europ-Express (TEE).

La ligne Bienne-La Chaux-de-Fonds a jusqu'à un certain point le caractère d'une ligne à grand trafic, grâce aux deux grands centres qu'elle relie. Les directs devraient cependant pour la plupart, comme autrefois, avoir leur point de départ et d'arrivée à Berne.

Quant à la ligne Bienne-Sonceboz-Delémont, elle forme un trait d'union entre le sud et le nord, entre des lignes qui ont des tâches principales bien définies. Elle dessert la vallée de Tavannes, industrielle et populeuse, ainsi que le gros bourg de Tramelan par l'intermédiaire des CJ. Son horaire est difficile à établir pour satisfaire à toutes les exigences.

Les démarches entreprises par le comité de l'ADIJ en vue de l'amélioration de la marche des trains sont concrétisées dans la requête qui a été adressée à la Direction cantonale des chemins de fer et qui a été publiée dans notre bulletin de janvier dernier. Nous prions nos membres de s'y reporter. La décision prise par les CFF de faire circuler le 1945, dernier train du soir entre Bienne et Delémont (Bienne dép. 23.42) tous les jours, sans prestation spéciale de l'ADIJ comme c'était le cas jusqu'ici, nous a fort réjouis et nous remercions vivement tous les artisans de ce succès, en particulier la Direction cantonale des chemins de fer et les organes compétents des CFF.

Nous devons aussi exprimer notre gratitude à M. A. Marguerat, directeur du 1^{er} arrondissement des CFF et à M. F. Sauvageat, chef d'exploitation, d'avoir bien voulu accepter d'assister à une réunion convoquée par l'ADIJ, des représentants des milieux intéressés à l'horaire de la Vallée de Tavannes. La rencontre a eu lieu à Moutier, le 6 janvier 1958 et nous avons toutes raisons de croire que les débats ont été fructueux. Il est vrai que dans le domaine des horaires, il est extrêmement difficile, sinon impossible de contenter tout le monde.

La conférence cantonale des horaires qui s'est tenue le 24 janvier 1958, à Berne, a repris les points soulevés dans notre requête et les a presque tous retenus pour être présentés à la Direction générale des CFF.

Dans le domaine des constructions, nous avons continué de demander l'établissement de doubles voies, là où elles s'avèrent nécessaires. Le 19 avril 1956, nous avons suggéré au BLS de prévoir une station de croisement dans le tunnel de Moutier à Granges pour améliorer la fluidité du trafic. Une réponse négative est arrivée vers la fin de l'année 1957.

Le chemin de fer restera longtemps encore un moyen de transport indispensable, c'est pourquoi nous devons le défendre tout en cherchant à le mettre toujours davantage au service du public.

2. Routes

Notre activité dans le domaine routier se confond plus ou moins avec celle de la commission spéciale présidée par notre caissier, M. Henri Farron et comprenant les représentants des deux groupements d'automobilistes ACS et TCS, de Pro Jura et de l'ADIJ. On trouvera plus loin le rapport de cette commission.

L'ADIJ elle-même a continué à s'intéresser aux voies de communications suivantes qui ne font pas partie du réseau cantonal : Les Malettes-Outremont-Sur la Croix, Orvin-Lamboing, Montfaucon-Le Cernil, Court-Montoz-Granges, Saint-Ursanne-Tariche-Soubey. Nous avons institué une commission spéciale pour cette dernière route. Elle est présidée par M. Ch. Zimmermann, sous-préfet, à Saignelégier et comprend, outre le bureau de l'ADIJ, des délégués de l'Etat, des Forces motrices bernoises, des communes et des propriétaires intéressés. Un ingénieur forestier prépare en ce moment un avant-projet de chemin.

3. Place d'armes pour blindés.

Cette affaire a trouvé son épilogue au cours de la session d'automne 1957 des Chambres fédérales. Celles-ci se sont prononcées pour l'achat des terrains nécessaires dans les communes de Bure, Fahy, Courchavon et Courtemaîche, malgré l'opposition qui s'est manifestée dans toute l'Ajoie et les conclusions du rapport de la commission spéciale de l'ADIJ. Il faut dire que dans les communes directement intéressées l'opinion publique était partagée.

4. Régions montagneuses

L'action en faveur des fermes de montagne non encore reliées au réseau électrique a été continuée et deux propriétaires ont bénéficié d'une subvention.

Le comité directeur a en outre procédé à une enquête aux fins de savoir quelles sont les exploitations rurales qui ne disposent pas d'eau de source, mais dépendent uniquement de l'eau de pluie recueillie dans des citernes. Le résultat de cette enquête a été transmis, sur son désir, à la Direction cantonale des affaires sanitaires. Il sera publié dans notre bulletin.

5. Epuration des eaux

La question de l'épuration des eaux usées est suivie de près par les organes de l'ADIJ. Notre association est membre d'un groupement qui s'occupe des eaux du nord-ouest de la Suisse. On sait que nos rivières sont de plus en plus polluées, ce qui nuit à la faune et à la flore aquatiques ainsi que d'une manière générale à la salubrité de la région. Les installations nécessaires pour assainir l'eau des rivières sont coûteuses, mais on ne saurait reculer devant la dépense quand il s'agit de la santé publique.

6. Sous-sol

Nous avons continué à nous intéresser aux efforts qui se font actuellement dans notre pays en vue de la prospection du sous-sol. Notre action tend à ce que le Jura ne soit pas laissé de côté et que les recherches de pétrole se fassent aussi bien dans la région calcaire que dans les terrains molassiques. Le Grand Conseil du canton de Berne s'est occupé de la question au cours de trois de ses sessions de 1957. En mai, il a décidé d'abandonner le projet accepté en première lecture en novembre 1956, d'adhérer au concordat comprenant les cantons de la région molassique du nord-ouest de la Suisse. Puis un nouveau concordat comprenant les cantons de Berne, Soleure et Lucerne a été mis en chantier. Le projet de loi (complément de la loi sur les mines du 21 mars 1853) le prévoyant a été approuvé par la commission du Grand Conseil le 24 octobre 1957 et par le Conseil-exécutif le 25 octobre 1957. Puis le Grand Conseil l'a accepté en première lecture en novembre 1957 et il a commencé la deuxième délibération, sans la pousser jusqu'à une décision finale, en février 1958. Comme la période législative s'est terminée à ce moment-là et que de nouvelles élections auront lieu en mai prochain, toute la question devra être reprise à la base (nouvelle commission, nouveau projet de loi, nouvelles délibérations) avant de pouvoir affronter le verdict populaire. Le temps des forages n'est pas encore arrivé !

L'ADIJ ne manquera pas de suivre la question pour veiller aux intérêts du Jura.

7. Port de Bourogne

Le 8 novembre 1957, la Chambre de commerce de Belfort nous a demandé de procéder à une étude des répercussions que l'équipement du port de Bourogne sur le canal du Rhône au Rhin pourrait avoir sur le trafic avec la Suisse, soit par chemin de fer, soit par la route. Cette étude est en cours et il n'est pas encore possible de présenter des conclusions. Il serait heureux que celles-ci puissent être positives.

8. Divers

La ville de Bienne ayant suspendu l'activité de son office pour l'introduction de nouvelles industries, l'ADIJ a dû, du même coup, renoncer aux services, d'ailleurs minimes, que le dit office rendait au Jura.

Le comité de l'ADIJ a tenté de mettre sur pied une exposition jurassienne pour une des prochaines années. Les milieux agricoles sont favorables à un tel projet, l'artisanat également. Mais l'industrie est plus ou moins réticente. Sans cette dernière, il est difficile d'organiser une exposition. L'idée est donc à reprendre plus tard.

IV. Activité des commissions

1. Commission des affaires communales

Président : M. H. Landry, La Heutte

Secrétaire : M. F. Arn, Reconvilier.

Le 1^{er} janvier 1957 est entré en vigueur le décret du 21 novembre 1956 sur l'**administration financière des communes**. Cet acte législatif est très important pour nos autorités locales. Il a d'ailleurs été longuement discuté par le Grand Conseil et remanié à diverses reprises. Il abroge celui de 1940 et donne toute base légale afin que l'administration et la gérance des biens d'une commune soient soumises à certaines règles sans toutefois qu'elles nuisent au principe de l'autonomie communale. Afin d'avoir toutes précisions, la commission des affaires communales à pris contact avec **M. Robert Monnat, inspecteur à la Direction des affaires communales**, qui a orienté les intéressés. Son travail très précieux a été publié dans le bulletin de l'ADIJ.

L'**application de la loi d'aide à la vieillesse** n'est pas générale, particulièrement dans les petites communes. La commission a constaté qu'une certaine période de transition entre l'ancien régime : aide complémentaire cantonale et le nouveau : aide complémentaire communale était nécessaire. La commission est heureuse de constater que bon nombre de vieillards reçoivent ainsi des prestations supplémentaires nécessaires. **Elle souhaite que l'AVS lors de sa cinquième révision augmente ses rentes vu la hausse constante du coût de la vie.**

La loi du 14 octobre 1934 sur la construction des routes impose de trop lourdes charges aux communes. Elle n'est pas adaptée à l'intensité du trafic actuel. Elle devra être remaniée lorsque la Confédération aura accepté les textes législatifs concernant l'aménagement du réseau national des routes. C'est pour cette raison que le président soussigné a déposé au Grand Conseil une motion invitant le gouvernement à préparer la révision de la loi sur les routes. Cette motion a été acceptée par le parlement cantonal dans sa session de septembre 1957. Il est heureux que ce soit le cas et souhaitons qu'on se mette à l'œuvre sans trop tarder. La commission a constaté avec regret que **l'épuration des eaux** résiduaire n'est pas encore sur le chemin des réalisations malgré tous les projets élaborés. Une fois de plus, disons-le franchement les charges imposées aux communes pour ces travaux sont trop lourdes.

Enfin la commission a l'intention de s'adjoindre de nouveaux membres. Une décision sera prise ultérieurement.

2. Commission sociale

Président : M. H. Huber, conseiller d'Etat, Berne

Secrétaire : M. F. Schaller, D^r ès sc. éc., Porrentruy

Durant l'année écoulée la commission sociale de l'ADIJ s'est réunie deux fois : le 25 mars à Delémont et le 2 décembre à Moutier. Dans sa première séance elle admit la nécessité de soutenir un appel qui sera adressé par la Direction des œuvres sociales aux autorités communales et à certaines associations privées de bienfaisance du

Jura, afin qu'elles envoient de préférence les fillettes à placer au Foyer d'éducation de Loveresse et les garçons à celui de Courtelary.

La commission décida en outre de prendre contact avec les préfets jurassiens et de les intéresser à l'organisation de conférences sur le problème de la vieillesse à l'occasion des assemblées de district.

Depuis assez longtemps la commission sociale de l'ADIJ a à l'étude le projet de création d'une maison d'observation pour enfants qui serait affectée à la partie romande du canton. M. le D^r Christe de Bellelay fit un rapport extrêmement suggestif et concluant sur ce sujet. Le comité central de l'ADIJ participera aux frais d'un travail de documentation sur la nécessité de créer une telle institution qui sera entrepris par une assistante sociale. La Direction cantonale des affaires sanitaires versera également une importante contribution pour les frais de cette enquête.

Dans sa deuxième séance, la commission s'est prononcée pour une révision totale de la loi bernoise d'assistance et d'établissement en souhaitant un système plus rationnel, plus simple, permettant de supprimer la notion bernoise du domicile d'assistance et par là les nombreux litiges de compétence entre communes et prévoyant l'introduction d'un système compensatoire pour la réparation équitable des charges d'assistance.

Monsieur le préfet Bindit, Moutier, fit ensuite une excellente conférence sur le voyage d'étude au Danemark et en Hollande organisé par l'Office européen des Nations Unies en automne 1957 et auquel il prit part. Il exposa les impressions que lui ont laissé les visites d'un grand nombre d'institutions en faveur des vieillards et confirma la commission dans son intention de recommander l'organisation de conférences sur le problème de la vieillesse lors des assemblées de district et éventuellement dans un cadre plus étendu pour renseigner le public.

3. Commission agricole

Président : M. E. Lœffel, Courtemelon

Secrétaire : M. M. Ogi, Delémont

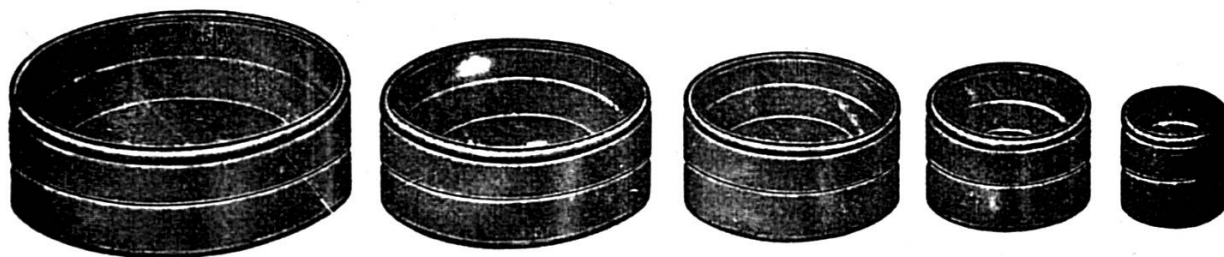
La commission agricole a tenu deux séances. Le bureau s'est réuni de nombreuses fois pour liquider les affaires courantes. L'activité est toujours plus intense.

Durant l'année 1957 un membre est décédé et trois ont démissionné. La commission est en train de se compléter de façon à avoir un représentant de toutes les organisations agricoles principales du Jura. La commission agricole a discuté de cet objet dans les séances de 1957 et des propositions dans ce sens seront faites au comité de l'ADIJ.

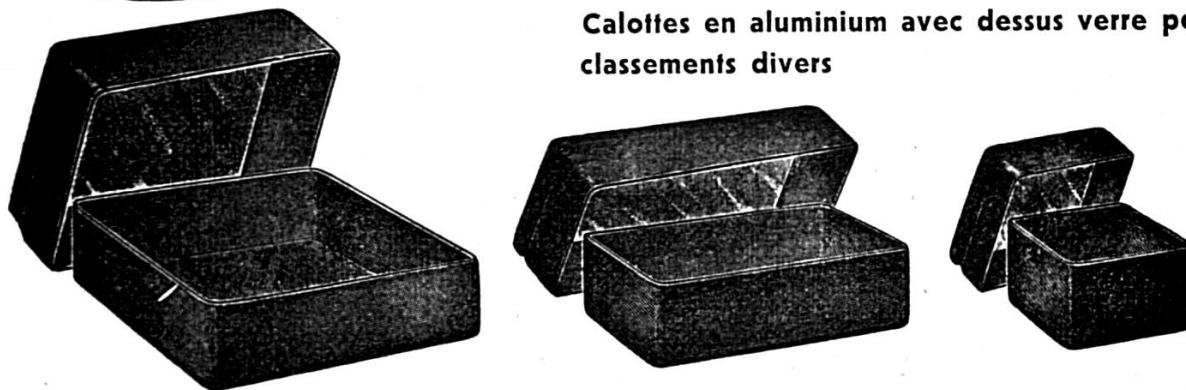
Pour ce qui est des sociétés affiliées aucune mutation n'est à signaler.

Le programme d'activité établi pour 1957 n'a pas subi de modifications. Il a été organisé une journée d'informations agricoles, 2 marchés aux céréales, 30 cours et conférences sur le conseil d'exploitation, 12 conférences et 4 cours d'élevage bovin, 3 conférences d'élevage chevalin, 2 conférences d'élevage porcin, 1 cours et 6 conférences sur la culture des céréales et plantes sarclées, leur sélection et les questions de fumure, 7 conférences sur les améliorations foncières et remaniements parcellaires, 2 conférences sur l'ensilage et le séchage artificiel

FABRIQUE DE BOITES



Calottes en aluminium avec dessus verre pour classements divers



LA CENTRALE — Bienne

858

REIFLER & GUGGISBERG, ing. S. A.

Entreprise de construction

BIENNE

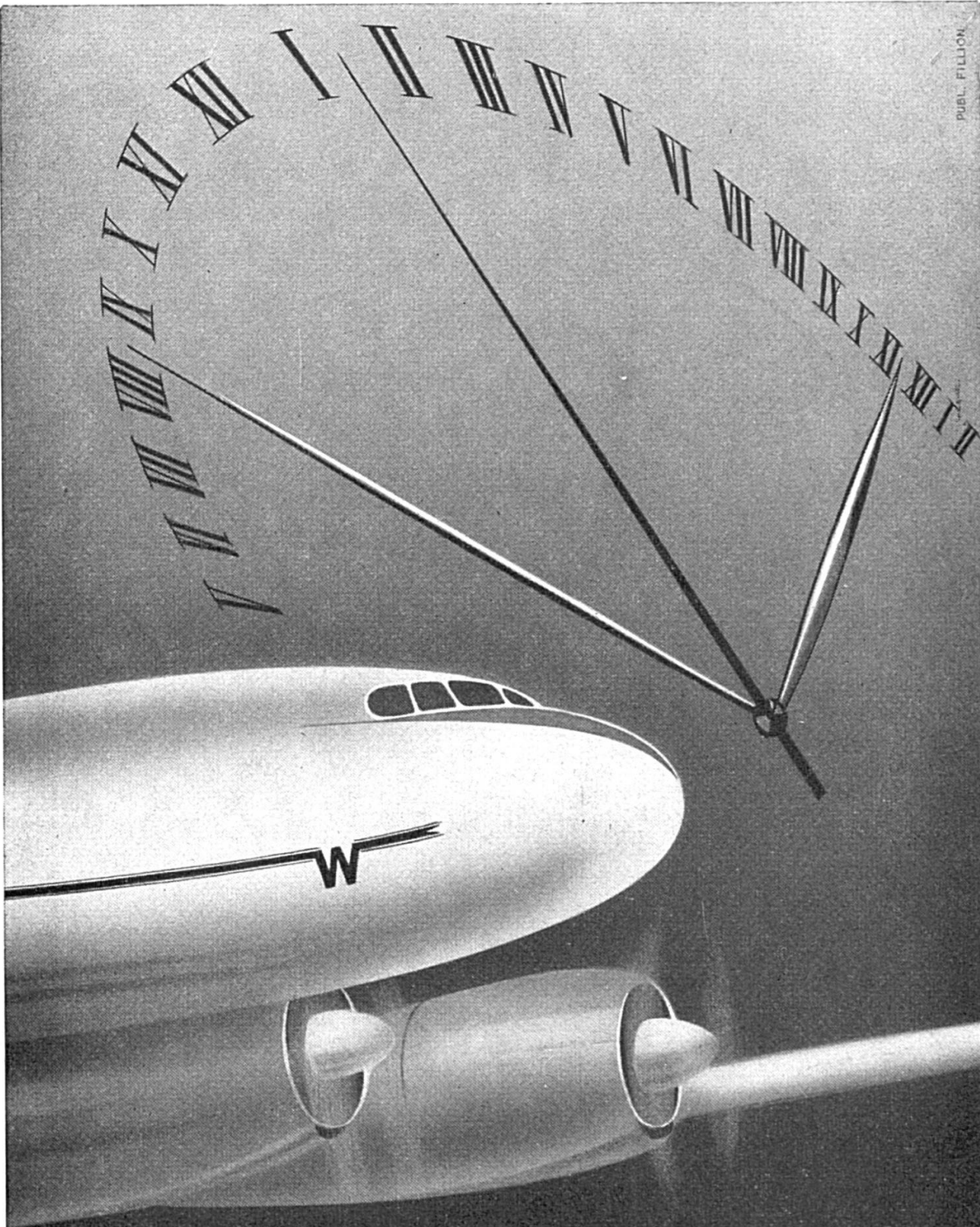
Téléphone (032) 2 56 22



Ponts et chaussées
Voies ferrées
Revêtements de routes
Bâtiments industriels

859

PUBLI. FILLION



JURAWATCH

DELEMONT

SUISSE

des fourrages, 2 conférences concernant la viticulture, 7 conférences sur la mécanisation en agriculture, 6 cours et conférences de comptabilité agricole, 2 conférences sur le droit foncier et 4 sur la formation professionnelle. Les nombreux cours et conférences se rapportant à l'arboriculture ont été organisés selon le programme, le contrôle étant assuré par la station d'Oeschberg. La participation à ces diverses manifestations a été bonne et il est réjouissant de constater l'intérêt croissant que portent les agriculteurs à leur perfectionnement.

Le conseil d'exploitation se poursuit dans le Jura d'une façon réjouissante. Au sein de la commission agricole il s'est constitué une commission pour le conseil d'exploitation et la dite commission a le droit de déléguer 5 membres à la commission cantonale. Actuellement ce travail s'organise également sur le plan cantonal, bien que dans l'ancien canton on en soit qu'au début.

Pour ce qui est du séchage artificiel des fourrages, à la suite de la propagande qui avait été organisée par nos journées d'informations, il s'est constitué des comités d'initiative régionaux dans la vallée de Delémont, en Ajoie et dans le vallon de Saint-Imier. Pour Delémont la question du séchoir a trouvé une solution pratique. A la suite de diverses démarches, la Fédération des Associations agricoles du canton a décidé de construire pour le printemps 1958 un séchoir à Delémont, en annexe à leurs constructions à la croisée. Nous nous réjouissons fort de cette solution.

L'activité de propagande en vue de promouvoir et de réaliser le remaniement parcellaire se poursuit avec succès et de nouveaux syndicats sont en préparation dans diverses parties du Jura. Nous continuons à poursuivre cette activité dans le sens de l'information.

Pour la première fois en 1957 les examens de maîtrise ont été organisés en Suisse romande. Pour le Jura 9 candidats ont obtenu le diplôme. Actuellement une série de 10 nouveaux candidats sont inscrits et suivent les cours préparatoires à l'Ecole d'agriculture de Courtemelon.

Il a été délivré 2 diplômes à des ouvriers agricoles ayant servi le même patron plus de 10 ans.

Le bureau de la commission s'occupe d'une façon très directe de la mise sur pied et de l'organisation d'un certain nombre de cours et conférences dont elle a la responsabilité. Un programme complet et varié a été établi pour 1958. Nous poursuivrons notre activité dans le cadre qui nous est assigné. Les tâches qui nous intéressent, amorcées ces dernières années, seront poursuivies et leur diversité nous donne un champ d'activité toujours plus étendu.

4. Commission pour la protection de la nature

Président : M. le D^r R. Baumgartner, Delémont

Secrétaire : M. P. Flotron, Saint-Imier

Parmi les objets qui ont occupé la commission au cours de l'année écoulée, nous relevons, entre autres :

1. **Téléski de la Golatte (Fülliloch) sur Montoz.** Nous n'avons pas fait d'opposition à la demande de concession, qui prévoit une installation amovible, et qui, du point de vue de la protection de la nature, ne saurait être combattue.

2. **Téléski du Craux-Loup (Spiegelberg), commune de Muriaux.** Une visite des lieux, en compagnie de M. Schild, conservateur des forêts du Jura, nous a convaincus qu'il ne pouvait être fait opposition à la réalisation du projet (également un monte-pente amovible).

3. **Télésiège Nods-Chasseral.** Signalons qu'il fait actuellement l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral.

4. **Skilift Villeret-Hubel.** On sait qu'une demande de concession avait été refusée sur préavis des commissions jurassienne et cantonale pour la protection de la nature. Or, nous avons appris, par le président de cette dernière, que l'initiateur prépare un nouveau projet.

5. **Bloc erratique de Sonvilier.** Ce bloc de granit, originaire du Mont-Blanc, se trouve dans le village-même, au bord du chemin du Stand, en face de la ferme de la Combe. C'est à la demande du conseil municipal que les démarches ont été faites pour la mise sous protection de cet objet, et nous pensons qu'elles aboutiront très prochainement.

6. **Chêne du vannier (Korbereiche) de Laufon.** La protection de cet arbre magnifique, situé non loin de la route, en direction de Delémont, nous avait été proposée par diverses personnes de Laufon. Or, la commune bourgeoise de ce lieu, propriétaire de l'objet, a refusé de donner son assentiment à cette action en déclarant qu'elle entendait veiller elle-même sur cet arbre !

7. **Etangs de Bonfol.** Grâce à l'intervention du garde-pêche Simon à Buix, la plupart des propriétaires ont donné leur consentement à la mise sous protection. On envisage donc, pour l'instant, une protection provisoire qui sera proposée à la Direction des forêts.

8. **Usines électriques sur le Doubs.** On sait qu'il est question d'utiliser les eaux du Doubs pour actionner des usines électriques. Ce problème retient toute notre attention, mais nous ne pouvons intervenir avant de connaître le projet. Toutes les demandes de concession sont soumises aux organes de la protection de la nature pour préavis.

La commission de l'étang de la Gruère ne s'est pas réunie au cours de 1957. Nous savons néanmoins que de nombreux propriétaires de véhicules à moteur ne respectent pas le règlement se rapportant à la protection de ce site, et que beaucoup de campeurs y laissent des traces indésirables de leur passage !

L'Association du Parc jurassien de la Combe-Grède a pu marquer le 25^e anniversaire de sa fondation par un agrandissement intéressant de la réserve (deux forêts : « Côte du renard », propriété de l'Etat, et « Forêt de l'Envers », propriété de la commune bourgeoise de Cormoret). Nous l'en félicitons chaleureusement.

Les grottes de Nenzlingen ont été explorées par le professeur Lüdin de Bâle ; le professeur Bandi de Berne en a demandé la mise sous protection. Nous nous occuperons de cette question en collaboration avec le président de la commission cantonale.

Nous avons appris que les tourbières de La Chaux (Tramelan) seront reboisées. Il existe dans ces tourbières une belle colonie de bouleaux nains. Le président de la commission jurassienne, en accord avec M. Schild, conservateur des forêts du Jura, interviendra afin que, si

possible, les travaux de drainage qui doivent précéder le reboisement ne nuisent pas aux petits bouleaux témoins de l'époque glaciaire.

Notre commission reste dans l'expectative quant à son affiliation à la Ligue cantonale bernoise pour la protection de la nature.

Une statistique de la Direction cantonale des forêts nous apprend qu'il existe actuellement — et jusqu'en 1961 — 15 refuges de chasse dans le Jura bernois. Des lâchers de chevreuils, par les soins de l'Etat, ont eu lieu en février 1957 dans ceux de Chaindon et de Mont-Girod.

Ajoutons que la Direction des forêts, d'entente avec la Direction de l'instruction publique, a invité les gardes-chasse à donner des conférences dans les écoles, et aussi en public, sur le gibier, la protection des oiseaux et des plantes, ainsi que sur la protection de la nature en général. M. L. Grosjean, garde-chasse et garde-pêche, Saïgnelégier, membre de notre commission, a déjà donné plusieurs conférences de ce genre. C'est lui aussi qui a fabriqué et installé, quelque part aux Franches-Montagnes, une mangeoire pour chevreuils ; et c'est lui encore qui a dû abattre des chiens chassant seuls en dehors de la période de la chasse !

Nous ne voudrions pas clore ce rapport sans signaler que M. H. Itten, avocat, Gümligen, atteint par la limite d'âge, a quitté le 31 décembre dernier la commission cantonale pour la protection de la nature, qu'il a présidée avec une grande distinction pendant de nombreuses années. Excellent juriste doublé d'un parfait connaisseur de la nature, il était « the right man in the right place ». Nous tenons à lui dire ici notre sincère reconnaissance pour l'intérêt qu'il a toujours porté aux problèmes de la protection de la nature se rapportant au Jura.

5. Commission d'urbanisme et de protection des sites

Président : M. F. Reusser, Moutier

Secrétaire : M. J. Christe, Courrendlin

Depuis plusieurs années le gros souci de notre commission a pour objet la restauration ou la transformation des anciens hôtels « Fleur de Lys » et « Ours » à Delémont. En 1957 également, à chacune de nos séances, ce problème a été repris. A un certain moment, tout paraissait en bonne voie, mais par la suite, des difficultés ont surgi, de sorte qu'aujourd'hui encore le problème n'est pas résolu. Un projet donnant partiellement satisfaction à notre commission a été établi et nous voulons espérer que 1958 verra enfin aboutir le travail fait par la commission d'urbanisme en vue de la conservation de cette charmante partie du vieux Delémont.

Nous avons salué avec joie la constitution du comité de rénovation de l'ancienne église de Bellelay présidé par M. Virgile Moine, conseiller d'Etat. Les travaux ont bien progressé et sitôt l'hiver achevé, ils seront menés à chef sous l'experte direction de M. Alban Gerster, membre de notre commission. Disons à ce propos que nous avons alloué une modeste subvention à un jeune étudiant qui a choisi Bellelay comme sujet de sa thèse et qui a fait d'intéressantes fouilles aux alentours de l'église.

Saint-Ursanne, a de nouveau eu recours à nos conseils en vue de diverses transformations ou modifications d'immeubles. Du beau travail a été accompli dans cette petite cité et nous nous réjouissons tou-

jours de constater combien nos conseils y sont écoutés. Combien notre vieux pays gagnerait en beauté si partout, comme ici, on se souciait de l'histoire...

Dans le domaine pur de la protection des sites, nous avons porté notre attention sur les Franches-Montagnes, où l'on procède à des essais de nouvelles répartitions de la végétation (forêts, pâturages, prés et champs). Les Franches-Montagnes sont un parc national jurassien et elles doivent le rester. M. Paul Bacon, retraité à Berne a bien voulu se mettre à disposition et fournir au comité de rédaction du Bulletin un article fort remarqué et surtout fort poétiquement écrit concernant ce sujet. Nous l'en remercions encore.

Delémont aussi a fait l'objet de plusieurs délibérations au sein de notre commission. De malheureuses transformations ont eu lieu, notamment à la rue de l'hôpital, et, ayant été avisés trop tardivement, nous n'avons pu intervenir utilement. Nous le regrettons sincèrement.

Et voilà résumé un aperçu de notre activité. Bien des problèmes demanderont encore une solution. Nous les suivrons avec attention et nous chercherons toujours à rendre service aux particuliers et aux communes qui voudront bien avoir recours à nos conseils désintéressés. Ainsi, modestement, nous contribuerons à rendre toujours plus attrayants nos bourgades et notre Jura.

6. Commission pour la formation professionnelle

Président : M. M. Hänni, Delémont

Secrétaire : M. R. Jardin, Delémont

L'activité principale de la commission a été, pour l'année 1957 d'organiser la manifestation des apprentis méritants. La commission s'est réunie à cinq reprises, elle s'est également occupée des bourses d'apprentissage. Pour la première fois dans le Jura, les meilleurs apprentis des écoles professionnelles et complémentaires commerciales furent publiquement honorés et récompensés.

C'est à Delémont, à l'aula du nouveau Collège que furent conviés le samedi 15 juin 1957, les apprentis méritants, leurs patrons, les autorités, les commissions d'apprentissage et d'examens, le comité de l'ADIJ et les membres de sa commission pour la formation professionnelle. Il incombait à notre président M. M. Hänni de présenter les jeunes lauréats. M. Reusser, président central de l'ADIJ rappela que le but à atteindre était de créer entre les apprentis d'une seule et même branche d'activité, une émulation de bon aloi en débordant le cadre des entreprises particulières, de contribuer au développement et à l'épanouissement dans la jeune génération de l'amour du travail bien fait et de l'attachement à la profession, d'affermir chez chaque apprenti le sentiment, la conviction profonde que l'effort continu accompli pendant trois ou quatre ans sous une discipline parfois exigeante vaut la peine d'être fait.

M. Ernest Josi, conseiller national, adressa également aux apprentis méritants d'aimables paroles d'encouragement. Pour un pays qui lutte pour son existence, l'une de ses forces les plus puissantes émane de l'habileté professionnelle de ses citoyens. Une profession bien choisie, bien apprise, bien exercée représente indéniablement la moelle de toute vie. La profession, c'est la valeur personnelle qui

FIAT

Divers types pour tout le monde
Prix depuis Fr. 3990.- (Fiat 500)

Ateliers de
réparations

S.A. **AUTO** A.G.
BIEL-BIENNE

Pièces
originales

AGENTS :

Alle : Racordon Frères, garage — Delémont : Charles Kœnig

Court : Val. Gut — Porrentruy : Montavon, garage

Tavannes : Jos. Mordasini

867

A. + H. HIRT S.A.

BIENNE, Längasse 28
Tél. (032) 2 23 85

SAINT-IMIER, rue du Soleil 5
Tél. (039) 4 24 62

Goudronnages - Pavages - Cylindrages - Terrassements
Revêtements bitumeux

**Tous travaux avec pelle mécanique
ou trax**

870

BOURQUARD S.A.

MANUFACTURE DE BOITES DE MONTRES METAL ET ACIER



BOËCOURT J.-B.

875

LA JURASSIENNE

**Caisse d'assurance-maladie pour le Jura bernois
et le district de Bienne**

créée par l'ADIJ, reconnue par la Confédération
est ouverte à tous les Jurassiens

SOINS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES — INDEMNITÉS
AU DÉCÈS — ASSURANCE - TUBERCULOSE
ASSURANCE - MATERNITÉ

871 (3)

Présidence : **Delémont**, Marronniers 3, Tél. (066) 2 15 13

Administration : **Cortébert**, Tél. (039) 9 70 73

s'affirme dans l'individu, qui déploie en quelque sorte sa volonté de s'exprimer. En elle repose l'intérêt pour les besoins et les exigences de la communauté. Comprise ainsi, la profession devient une source de vertu, de ces vertus qui font d'un peuple une force prête à toutes épreuves.

M. Gnägi, conseiller d'Etat, directeur de l'économie publique du canton de Berne félicita chaleureusement l'ADIJ de l'initiative qu'elle a prise à vouloir récompenser les apprenties et apprentis qui se sont particulièrement distingués durant l'apprentissage et les examens. La réalisation d'une pareille initiative me semble être, précisa M. Gnägi, une des plus belles tâches de l'ADIJ, une de celles qui ont le plus de valeur puisque, ce faisant, une certaine impulsion est donnée à la formation professionnelle.

Dans le Bulletin de l'ADIJ N° 7 de juillet 1957, le secrétaire central M. R. Steiner écrivait : « Il faut insister sur l'intérêt que nous avons tous à avoir de bons artisans, de bons employés, de bons ouvriers. Toute l'économie du pays tire profit des qualités professionnelles et morales de sa main-d'œuvre. Ce n'est donc pas seulement dans l'intérêt des jeunes que nous devons encourager l'apprentissage d'un métier, mais dans l'intérêt de notre économie, c'est-à-dire de tous. » La manifestation du 15 juin fut agrémentée par les chansons nuancées du Chœur des Vieux Costumes de Delémont, dirigé par Mlle Hof.

C'est avec une vive satisfaction que les membres de la commission pour la formation professionnelle accueillirent les paroles élogieuses et les encouragements prononcés durant la journée des apprentis méritants. Cette manifestation sera répétée chaque année et il a été prévu de l'organiser dans les différents chefs-lieux de district à tour de rôle. Celle de 1958, aura lieu à Saint-Imier, celle de 1959 à Porrentruy, puis l'ordre n'a pas encore été établi, vraisemblablement Moutier, Saignelégier, La Neuveville, Laufon.

Comment s'effectue le choix ? Il ne paraît pas inutile de préciser certains points et de répondre ainsi à maints patrons, industriels, maîtres d'apprentissage.

Sont pris en considération les apprentis des écoles professionnelles, complémentaires commerciales, école d'horlogerie à Saint-Imier. La durée d'apprentissage doit être au moins de trois ans (preuve d'un effort soutenu et d'une certaine durée). Les résultats proviendront des examens subis en automne et au printemps pour les écoles professionnelles (examens ayant lieu à Delémont, Moutier, Tavannes, Tramelan, Saint-Imier, Bienne pour les apprentis de La Neuveville). En moyenne 100 candidats se présentent en automne et 300 au printemps. Pour les écoles complémentaires commerciales, les candidats participent aux examens de Porrentruy (environ 70) et Saint-Imier (environ 30). Dès que les résultats sont connus pour l'ensemble du Jura, la commission choisit les 4 meilleurs résultats de l'automne, et les 15 meilleurs du printemps pour les écoles professionnelles ; les 6 meilleurs à Porrentruy et 3 à Saint-Imier pour les écoles complémentaires commerciales. Une lettre accompagnée d'un questionnaire est envoyée aux patrons des candidats sélectionnés. Ce questionnaire prévoit les renseignements suivants : compréhension, réflexion, mémoire, attention, tempérament, sentiment personnel, volonté, initiative, sentiment de responsabilité, probité, habileté de travail, capacité de travail, savoir-vivre, ordre, pro-

preté. Chaque patron est encore appelé à donner son appréciation personnelle. En possession de ces renseignements, les membres de la commission choisissent les apprentis dignes de figurer au palmarès de la Journée des apprentis méritants, ceci en s'efforçant de tenir compte des différents métiers (l'idéal serait de pouvoir récompenser le meilleur de chaque métier, peut-être y parviendrons-nous) et des régions du Jura. Ainsi, 8 apprentis des écoles professionnelles sont primés (2 pour l'automne et 6 pour le printemps) et 5 pour les écoles complémentaires commerciales (3 pour Porrentruy et 2 pour Saint-Imier). Ce nombre de treize peut évidemment varier.

En 1957 furent récompensés : 4 employés de bureau, 1 employé de banque, 1 décolleteur sur l'horlogerie, 1 mécanicien-ajusteur, 1 radio-électricien, 1 coiffeuse, 1 dessinateur en bâtiment, 1 mécanicien faiseur d'étampes de boîtes de montres, 1 dessinateur de machines, soit par région : 4 du district de Moutier, 2 du district de Courte-lary, 2 du district de Porrentruy, 2 du district de Delémont, 1 des Franches-Montagnes et 1 du district de Laufon.

Quant aux récompenses elles consistent : frais de déplacement, collation, un prix d'une valeur de 50 fr. et une distinction d'apprentissage de l'ADIJ. Les cadeaux suivants furent choisis : montres, disques, règles à calcul, fer à repasser, livres historiques ou d'études.

Il serait ardemment souhaitable que tous ceux qui s'intéressent à la formation des apprentis, présentent leurs suggestions ou critiques éventuelles. La Journée des apprentis méritants y gagnera encore en grandeur et justice.

Reprenant une parole d'André Siegfried : « Dans une industrie mécanisée et devant accepter de l'être, la vraie supériorité de la Suisse n'est pas dans le nombre, mais dans la qualité, la précision, la savante technique », chaque apprenti primé par l'ADIJ contribue à renforcer la position de notre petit pays. Le devoir de tout chef d'entreprise est de rechercher des collaborateurs capables et des ouvriers qualifiés. Il faudra étendre encore les programmes d'apprentissage. Les entreprises qui ont déjà automatisé la production ont constaté la nécessité de disposer d'effectifs accrus de travailleurs qualifiés, surtout pour les services d'entretien, car les contrôles et les réparations de la partie mécanique des fabriques exigeront la présence permanente de spécialistes, ces derniers devant être capables d'assurer la continuité de la production.

N'est-ce pas, pour l'apprenti doué, la certitude d'un avenir prometteur, encourageant ?

Que la Journée des apprentis méritants organisée par notre commission contribue à ce perfectionnement dans l'intérêt de la communauté tout entière.

7. Commission des horaires de chemin de fer

Président : M. F. Reusser, Moutier
Secrétaire : M. R. Steiner, Delémont

La commission a tenu une séance plénière pour procéder à l'examen et à la discussion du projet d'horaire des chemins de fer. Elle a établi le programme des revendications sur la base des vœux et désirs

qui lui sont parvenus des diverses régions du Jura. Une requête générale a été adressée à la Direction cantonale des chemins de fer.

La commission a, en outre, été représentée à la conférence cantonale des horaires et à celle de la Fédération des sociétés du Pied du Jura. Elle a fait des démarches auprès d'administrations ferroviaires, en particulier auprès de la Direction du 1^{er} arrondissement des CFF, à Lausanne.

D'autre part, trois séances ont été organisées avec les milieux intéressés de la Vallée de Tavannes pour dresser un programme de revendications propre à améliorer les communications ferroviaires de cette région. Lors de la dernière séance, les organes dirigeants du 1^{er} arrondissement des CFF s'étaient fait représenter, ce qui a beaucoup contribué à trouver d'heureuses solutions. La présence de M. le directeur Marguerat et de M. le chef d'exploitation Sauvageat a été vivement appréciée et nous leur exprimons encore notre entière reconnaissance pour ce geste bienveillant.

8. Commission routière jurassienne

Président : M. H. Farron, commandant d'arrondissement, Delémont

Secrétaire : M^e R. Carnal, président du tribunal, Moutier

Dans la période de 1957 la commission routière n'a subi aucune modification dans sa composition.

Son travail essentiel au courant de l'exercice a été celui d'un service d'information.

La commission s'est réunie :

1. à Delémont en janvier pour étudier :

- le plan de travail 1957,
- quelques questions financières internes,
- le nouvel avant-projet pour la traversée de Courrendlin,
- différents projets d'exécution sur les routes N^{os} 6 et 18.

Afin de clarifier et aussi de faciliter les discussions, M. Tièche, ingénieur, a présenté, à cette occasion, une étude de détail de notre réseau jurassien. Il a, tout d'abord, dressé un inventaire :

- a) des mesures envisagées par la Confédération et le canton,
- b) de l'état des études générales et des projets d'exécution,
- c) des aménagements terminés et en cours d'exécution et correspondant aux normes officielles.

Il ressortit d'emblée de cette étude que le nombre des projets prêts et approuvés est nettement insuffisant, qu'un gros effort d'exécution pourrait être entrepris sur la route Delémont-Bâle, mais qu'il n'en était absolument pas de même sur la route Delémont-Bienne, mis à part le tronçon Delémont-Courrendlin.

Quant à la route Porrentruy-Delémont une constatation s'est imposée aussi : obtenir les crédits pour faire les études ; trouver des bureaux techniques disposant du temps et du personnel nécessaires à ces études. Ceux-ci sont malheureusement en nombre insuffisant.

Les bureaux des ingénieurs d'arrondissement, ainsi que le bureau de l'ingénieur cantonal souffrent de cette insuffisance numérique en personnel qualifié.

2. à **Delémont en mars** pour étudier :

- le projet Conrad, ingénieur, Porrentruy concernant le secteur d'Ajoie de la Route N° 6.

L'ordre du jour prévoyait, en outre :

- intervention de la commission dans la répartition des crédits d'entretien et pour les routes de jonction,
- examen d'un projet de liaison Val-Terbi-Laufon,
- étude privée concernant l'élargissement de la route cantonale dans le village de Bévillard (entrée est).

3. à **Courrendlin en septembre** avec les tractanda suivants :

- V^e arrondissement : route Courrendlin-Delémont,
- routes de jonction (programme 57 questions financières),
- aménagement de la route N° 6 dans la Vallée de Tavannes,
- secteur III^e arrondissement : aménagement de la route horlogère,
- aménagement de la route du pied du Jura,
- relation Orvin-Lamboing.

4. à **Porrentruy, en novembre** pour examiner sur place le projet du passage sur voies de Saint-Germain et étudier les variantes d'exécution de la route Grandgourt-Porrentruy et de la route Porrentruy-Cornol.

Toutes ces études, notre plan général de travail, nos désirs ou exigences ont fait l'objet d'une conférence présentée par le président de la commission routière jurassienne, à l'occasion de l'assemblée générale de Pro Jura à Laufon, en juin 1957. Cette conférence a été intégralement publiée par le journal « Le Jura » N° 76 du 27 juin 1957. Nous rappelons la résolution votée à Laufon à la suite de cette conférence :

« Réunis en assemblée générale, les membres de Pro Jura ont pris connaissance des grands projets routiers suisses et ont constaté l'obligation pour le Jura d'avoir des artères routières permettant un trafic intense et un raccordement rapide aux grandes voies nationales et internationales.

» Les membres de Pro Jura, après avoir entendu un rapport de la commission routière jurassienne, demandent à l'Etat :

- de reconnaître l'urgente nécessité de voies routières élargies, corrigées et adaptées au trafic commercial et au mouvement touristique sur les parcours :
Boncourt-Delémont-Bienne (route 6),
Bâle-Vallée de Delémont (route 18),
Vallon de Saint-Imier (route horlogère),
- d'ordonner l'étude générale des tracés avec réserve de propriété, achat de terrains et remaniement parcellaire éventuels,
- d'accorder les **crédits extraordinaires** pour les réalisations les plus urgentes sur ces parcours de grand trafic. »

Il nous paraît superflu de dresser l'inventaire de ce que MM. les ingénieurs ont réalisé en 1957 et de mentionner dans ce bref rapport, par le menu, les travaux prévus en 1958. Il nous plaît simplement de constater, une fois de plus, que nos ingénieurs font un maximum avec les moyens financiers mis à leur disposition. Si l'on veut bien, sans parti pris, regarder les transformations de notre réseau routier juras-

Nos bons hôtels du Jura

**Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements
ci-dessous et les recommander à vos amis**

Bévilard	Hôtel du Cheval-Blanc (G. Suter) Moderne et confortable	(032) 5 25 51
Bienne	Hôtel Seeland (A. Flückiger) Entièrement rénové — Confort	(032) 2 27 11
Boncourt	Hôtel A la Locomotive (L. Gatherat) Salles pour sociétés — Confort	(066) 7 56 63
Delémont	Hôtel Terminus (Robert Obrist) Tout confort	(066) 2 29 78
Macolin	Hôtel Bellevue Moderne et confortable — Salles pour sociétés	(032) 2 42 02
Moutier	Hôtel Suisse (Famille Brioschi-Bassi) Rénové, grandes salles	(032) 6 40 37
La Neuveville	Hôtel J.-J. Rousseau (William Cœudevez) Neuf — Confort, salles	(038) 7 94 55
Porrentruy	Hôtel du Simplon (S. Jermann) Confort, sa cuisine, sa cave	(066) 6 14 99
Porrentruy	Hôtel du Cheval-Blanc (C. Sigrist) Rénové, confort, salles	(066) 6 11 41
St-Imier	Hôtel des XIII Cantons (Mme R. Wermeille) Rénové, confort, grill, bar, salles	(039) 4 15 46
St-Ursanne	Hôtel du Bœuf (Jos. Noirjean) Rénové, sa cuisine, sa cave	(066) 5 31 49

855

SEVA *Trio*

50'000

50'000

50'000

116/4

**3 x 50'000 Frs
comme Gros Lots**

TIRAGE 3 MAI

877

sien, l'on doit raisonnablement admettre que de belles améliorations ont été réalisées. Malheureusement il y reste énormément à faire pour répondre aux exigences d'un trafic motorisé sans cesse en accroissement.

9. Commission du tourisme pédestre

Président : M. O. Stalder, La Neuveville
Secrétaire : M. J. Aegerter, La Neuveville

A. PROJETS

Tous les plans routiers sont établis.

B. BALISAGE

1. Contrôle des anciens itinéraires

Ajoie-Ouest

N° 1 : Porrentruy-Sur la Croix-Saint-Ursanne

N° 2 : Porrentruy-Montvoie-La Motte

Delémont

N° 2 : Petit-Lucelle-Riesel-Lucelle

N° 3 : Petit-Lucelle-Pleigne-Les Rangiers (partiellement)

N° 4 : Soyhières-Bürkisberg-Lucelle

Laufon

N° 3 : Delémont-Courchapoix-Erschwil

N° 6 : Laufon-La Réselle-Soyhières

N° 8 : Petit-Lucelle-Moulin-Neuf-Lucelle

Raimeux

N° 7 : Courrendlin-Rebeuvelier-Raimeux

N° 11 : Choindez-Rebeuvelier-Envelier-Schönenberg-Hohe Winde

Montoz

N° 18 : La Heutte-Werdthberg

Franches-Montagnes-Nord

N° 9 : Saignelégier-Les Pommerats-Goumois

Franches-Montagnes-Sud

N° 5 : Le Noirmont-Le Creux des Biches-La Ferrière

N° 6 : Le Noirmont-Le Cerneux Godat-Biaufond

N° 7 : Le Noirmont-Sous les Creux-Les Bois

N° 8 : Le Noirmont-La Goule-Biaufond

N° 10 : Renan-Les Bois-Doubs (partiellement)

Chasseral

N° 6 : Bienne-Twannberg-Lignièrès

N° 11 : La Neuveville-Nods-Chasseral

2. Réparations et compléments

Delémont

N° 3 : Petit-Lucelle-Pleigne-Les Rangiers

Indicateurs Poteaux

1

Laufon

N° 3 : Delémont-Courchapoix-Erschwil

1

1

Franches-Montagnes-Nord

3 itinéraires 3

Franches-Montagnes-Centre

N° 9a : Saignelégier-Les Breuleux 4

Franches-Montagnes-Sud

Chasseral 7

N° 7 : Bienne-Twannbachschlucht-La Neuveville 1

N° 8 : Bienne-Douanne-La Neuveville 1

Des commandes ont été faites au cours de l'été pour du matériel de remplacement qui sera placé en 1958.

3. Nouveaux itinéraires balisés

Laufon Km. Indicateurs

N° 4 : Delémont-Fringeli-Erschwil 22,5 7

Montoz

N° 15 : Moutier-Grandval-Crémines 6 11

4. Nombre d'itinéraires dont le matériel a été commandé en vue du balisage en 1958

Laufon

N° 9 : Laufon-Fringeli-Corban

Raimeux

N° 2 : Grandval-Raimeux

Montoz

N° 19 : Reuchenette-Péry-Unterer Bürenberg-La Bluai

Chasseral

N° 4 : Bienne/Frinvillier-Orvin-Nods

N° 6f : Macolin-Magglingsmatten

N° 6g : Macolin-Point 990-Magglingsmatten

N° 6h : Macolin-Hohmatt-Baselstein

N° 12 : La Neuveville-Lignièrès-Chasseral

N° 12a : La Neuveville-Le Landeron

N° 20k : Beaumont-Hohfluh-Nidauberg

Total pour le Jura : 10 itinéraires pour un montant de Fr. 2225.—. D'autres itinéraires ont été relevés au cours de 1957. Cependant leur balisage est prévu pour 1959 ou 1960.

C. TABLEAUX D'ORIENTATION

Un tableau d'orientation a été placé à Mont-Soleil.

Nombre d'itinéraires balisés dans le Jura à fin 1957

115 itinéraires représentant 1218 km avec 1092 indicateurs.

10. Commission forestière

Président : M. W. Schild, Delémont

Secrétaire : M. Ed. Juillerat, Courtelary

Au cours de l'année écoulée, l'activité de la commission forestière s'est limitée à celle de son bureau.

Les expériences de fumures, effectuées dans les Franches-Montagnes par les soins de la Station fédérale d'essais agricoles de Nyon se

sont poursuivies en 1957. Ces essais, auxquels les gardes forestiers prêtent leur concours, suscitent un certain intérêt parmi nos agriculteurs, qui y voient un moyen d'intensifier la production des pâturages boisés.

Dans ce même ordre d'idées, la parution du traité de M. Ed. Riiben : « La forêt et l'économie pastorale dans le Jura » doit être signalée comme étant une importante contribution à l'aménagement rationnel des hauts plateaux jurassiens.

Sur le plan plus général du marché des bois, le bureau de la commission forestière n'a pas eu à intervenir, cette tâche ayant été réservée aux diverses associations régionales.

V. Remarques finales

Avant de clore ce rapport, nous avons encore l'agréable devoir de remercier tous nos membres de leur fidélité à l'association et de la confiance témoignée aux dirigeants. Nous remercions aussi nos collaborateurs de l'aide qu'ils nous apportent tout au long de l'année. Notre gratitude va aussi aux autorités et administrations avec lesquelles nous avons été en rapport et qui nous ont témoigné compréhension et bienveillance. Il en va de même pour les associations amies dont l'amitié et la bonne entente nous sont des plus précieuses.

Que le Jura soit heureux et prospère !

Moutier, le 15 mars 1958.

Au nom du comité :

Le président,
F. REUSSER

Le secrétaire,
R. STEINER

Extrait des comptes de l'exercice 1957

	Recettes	Dépenses
1. Administration		
Fouritures de bureau, imprimés		1 787.25
Ports, téléphones, compte de chèques		1 596.70
Abonnements et cotisations		1 415.80
Propagande, travaux de bureau		1 231.25
Assemblées : générale, de comité, de bureau et indemnités		14 600.—
Divers		3 562.40
2. Cotisations des membres	25 741.85	
3. Bulletin		
Administration et rédaction, frais acquisition annonces		4 891.—
Impression, clichés, ports		10 789.31
Annonces	10 332.—	
Abonnements	4 825.85	
4. Intérêts et frais de banque		
Titres et carnets de dépôts	3 350.70	
Compte bloqué	232.50	
5. Subventions		
Seva 102-104	15 720.—	
ADIJ		15 843.65
6. Commissions		5 121.25
7. Rendement de l'immeuble	3 239.60	
8. Excédent de recettes		2 603.89
	63 442.50	63 442.50

Bilan au 31 décembre 1957

	Actif	Passif
Caisse	32.41	
Compte de chèques	1 152.71	
Compte bloqué	32 032.—	
Titres	77 975.—	
Dépôts	4 604.10	
Compte-courant BPS Moutier	4 873.90	
Immeuble	73 267.30	
Mobilier	1.—	
Fonds de réserve	24 856.50	
Fonds de garantie « La Jurassienne »	20 000.—	
Fonds du sentier des Gorges de Moutier	14 642.05	
Capital		253 436.97
	<u>253 436.97</u>	<u>253 436.97</u>

Fortune au 31 décembre 1957	253 436.97
Fortune au 31 décembre 1956	<u>250 833.08</u>
Augmentation de fortune	<u>2 603.89</u>

Delémont, le 10 janvier 1958.

Le caissier : H. FARRON

Procès-verbal de vérification

Les soussignés ont procédé, ce jour, à la vérification des comptes de l'ADIJ, année 1957. Les opérations des comptes de valeurs ont été pointées et contrôlées avec les pièces à l'appui.

Le bilan et l'état de fortune ont été contrôlés et vérifiés. Ils ont été trouvés exacts. Les valeurs et contrôles des valeurs (certificats de valeurs et dépôts) ont été produits et vérifiés.

Les soussignés se font un plaisir de recommander les comptes qui précèdent à l'assemblée générale de l'ADIJ, avec remerciements au caissier pour sa bonne gestion.

Delémont, le 31 janvier 1958.

Le vérificateur permanent :
W. WUEST

Pour la commune de Saint-Imier :
Henri WEIBEL

Pour la commune de Courrendlin :
Joseph CHRIST

BIBLIOGRAPHIE JURASSIENNE

La collection : *Trésors de mon Pays*, vient de s'enrichir d'un livre charmant sur « Delémont et la Vallée ». Dans ce court volume, point d'érudition revêche mais une ironie légère, une philosophie souriante qui appellent, à la fois chez le lecteur, l'attention soutenue, l'intérêt et la détente. Maître d'un style sobre, d'une vision précise et synthétique